ANTEVENIO S.A.
ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Comptes annuels consolidés et rapport de gestion consolidé de l'exercice 2019

Y compris le rapport d'audit des comptes annuels consolidés

antevenio

ANTEVENIO S.A. ET
SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Comptes annuels consolidés et rapport de gestion consolidé de l'exercice 2019

Y compris le rapport d'audit des comptes annuels consolidés

antevenio

Grant Thornton
Paseo de la Castellana, 81
28046 Madrid
T. +34 91 576 39 99
F. +34 91 577 48 32

www.GrantThornton.es

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ÉMIS PAR UN COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

Aux actionnaires d'Antevenio, S.A.:

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l´audit des comptes annuels consolidés d'Antevenio, S.A. (La Société dominante) et ses filiales, (le Groupe), lesquels comprenant l'état bilan de situation financière au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, l'état de flux de trésorerie et le mémoire, tous consolidés, correspondants à l'exercice clôturé à cette date.

À notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints expriment, dans tous les aspects importants, l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats et ses flux de trésorerie, tous consolidés, correspondants à l'exercice clôturé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'information financière, adoptées par l'Union Européenne (NIIF-UE), et autres dispositions du cadre réglementaire d'informations financières résultant d'application en Espagne.

Fondement de l'opinion

Nous avons mené à bien notre audit conformément à la réglementation régulatrice de l'activité d'audit de comptes en vigueur en Espagne. Nos responsabilités conformément à ces normes sont ci-après décrites dans la section Responsabilités du Commissaire aux comptes quant à l'audit des comptes annuels consolidés de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux exigences d'éthique, y compris celles d'indépendance, qui sont applicables à notre audit des comptes annuels consolidés en Espagne, selon ce qui est exigé par la réglementation régulatrice de l'activité d'audit des comptes. Dans ce sens, nous n'avons pas prêté de services autres que ceux de l'audit de comptes ni des situations ou circonstances qui, conformément aux dispositions de la réglementation régulatrice mentionnée, aient affecté l'indépendance nécessaire de façon à ce qu'elle soit vue compromise, ne se sont produites.

Nous considérons que la preuve d'audit que nous avons obtenue fournit une base suffisante et appropriée pour notre opinion.

Aspects les plus importants de l'audit

Les aspects les plus importants de l'audit sont ceux qui, selon notre avis professionnel, ont été considérés comme les risques d'incorrection matérielle les plus importants dans notre audit des comptes annuels consolidés de la période actuelle. Ces risques ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels consolidés dans leur ensemble, et dans la formation de notre opinion sur ceux-là, et nous n'exprimons pas d'opinion séparément sur ces risques.

Nous avons déterminé que les risques qui sont ci-après décrits sont les risques les plus importants considérés dans l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport.

Reconnaissance de Produits

La reconnaissance de produits est un domaine important et susceptible d'incorrection matérielle, particulièrement à la clôture de l'exercice quant à son imputation temporelle appropriée.

Comme partie de nos procédures d'audit pour répondre à ce risque, nous avons réalisé entre autres, l'évaluation des contrôles sur le processus de reconnaissance de produits, la réalisation de tests en détail d'un échantillon de produits facturés au cours de l'exercice 2019, la réalisation de procédures analytiques sur les mouvements de la période, la réalisation d'une analyse sur les avis de crédit ultérieurs à la clôture des exercices, l'obtention de confirmations externes pour un échantillon de clients en attente de recouvrement, en réalisant, le cas échéant, des procédures alternatives par des justificatifs de recouvrement ultérieur ou documentation support justificative de la facturation à la date de clôture .

Dépréciation de valeur des Fonds de commerce

Tel qu'il est indiqué à la note 5 du mémoire consolidé, au sein de l'actif consolidé du Groupe, sont inclus des fonds de commerce pour un montant de 11.234 milliers d'euros, ventilés en sept unités génératrices de trésorerie, correspondant aux sociétés dépendantes qui les génèrent. Nous avons considéré ce domaine comme important dans notre audit, vu que dans l'évaluation de la dépréciation de ces fonds de commerce, interviennent des projections de flux de trésorerie futurs préparés par le Groupe, qui comprennent des estimations de ventes et des résultats futurs et des taux d'escompte et de croissance à perpétuité estimés.

Nos procédures d'audit ont compris, entre autres, la compréhension du processus d'assignation de la part du Groupe des fonds de commerce aux unités génératrices de trésorerie correspondantes, la compréhension de la procédure suivie par le Groupe par laquelle sont identifiés les indices de dépréciation, ainsi que la compréhension de la procédure suivie par la Direction pour obtenir les informations qui ont servi de base pour le calcul de la valeur recouvrable et les hypothèses employées. Nous avons analysé les projections de flux de trésorerie réalisées, et nous avons la cohérence avec les modèles précédents des années précédentes analysés par des spécialistes de notre cabinet en ce qui concerne la revue des aspects liés à la méthodologie d'évaluation employée, la révision mathématique du modèle et l'analyse du caractère raisonnable des hypothèses les plus importantes.

Autres informations: rapport de gestion consolidé

Les autres informations comprennent exclusivement le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2019, dont l'établissement est de la responsabilité des administrateurs de la Société dominante et ne fait pas partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés ne couvre pas le rapport de gestion consolidé. Notre responsabilité sur le rapport de gestion consolidé, conformément à ce qui est exigé par la réglementation régulatrice de l'activité d'audit de comptes, consiste à évaluer et informer sur l'harmonie du rapport de gestion consolidé avec les comptes annuels consolidés, à partir de la connaissance du Groupe obtenue dans la réalisation de l'audit des comptes mentionnés et sans inclure les informations autres que celles obtenues comme preuve pendant celui-ci. Notre responsabilité consiste de même à évaluer et informer si le contenu et la présentation du rapport de gestion consolidé sont conformes à la réglementation qui résulte d'application. Si, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé, nous concluons qu'il existe des incorrections matérielles, nous sommes obligés d'en informer.

Sur la base du travail réalisé, selon ce qui est décrit à l'alinéa précédent, les informations que le rapport de gestion consolidé contient, correspondent à celles des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019, et leur contenu et présentation sont conformes à la réglementation résultant d'application.

Responsabilité des administrateurs de la Société dominante quant aux comptes annuels consolidés

Les administrateurs de la Société dominante sont responsables d'établir les comptes annuels consolidés ci-joints, de façon à ce qu'ils traduisent l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés du Groupe, conformément aux NIIF-UE et autres dispositions du cadre réglementaire d'informations financières applicables au Groupe en Espagne, et du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la préparation des comptes annuels consolidés sans incorrection matérielle, due à une fraude ou une erreur.

Dans la préparation des comptes annuels consolidés, les administrateurs de la Société dominante sont responsables de l'évaluation de la capacité du Groupe pour continuer comme société en fonctionnement, en révélant, le cas échéant, les questions liées à la société en fonctionnement et en utilisant le principe comptable de société en fonctionnement sauf si les administrateurs de la société dominante ont l'intention de liquider le Groupe ou de cesser leurs opérations, ou bien s'il n'existe pas d'autre alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire aux comptes quant à l'audit des comptes annuels consolidés.

Nos objectifs sont d'obtenir une sécurité raisonnable que les comptes annuels consolidés dans leur ensemble sont sans incorrection matérielle, due à une fraude ou une erreur, et émettre un rapport d'audit qui contient notre opinion.

La sécurité raisonnable est un haut niveau de sécurité mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à la réglementation régulatrice de l'activité d'audit de comptes en vigueur en Espagne ne détecte toujours une incorrection matérielle lorsqu'elle existe. Les incorrections peuvent être dues à une fraude ou une erreur et sont considérées comme matérielles si, individuellement ou de forme ajoutée, il peut être raisonnablement prévu qu'elles influent sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent en se basant sur les comptes annuels consolidés.

Comme partie d'un audit conformément à la réglementation régulatrice de l'activité d'audit des comptes en vigueur en Espagne, nous appliquons notre avis professionnel et nous gardons une attitude de scepticisme professionnel pendant tout l'audit. Aussi:

- nous identifions et nous évaluons les risques d'incorrection matérielle sur les comptes annuels consolidés, due à une fraude ou une erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit pour répondre à ces risques et nous obtenons une preuve d'audit suffisante et appropriée pour fournir une base pour notre opinion. Le risque de ne pas détecter une incorrection matérielle due à une fraude est plus élevé que dans le cas d'une incorrection matérielle due à une erreur, puisque la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions délibérées, les déclarations de manière intentionnée erronées, ou l'évitement du contrôle interne;

- nous obtenons une connaissance du contrôle interne important pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit qui sont appropriées en fonction des circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

- nous évaluons si les politiques comptables appliquées sont appropriées et le caractère raisonnable des estimations comptables et les informations correspondantes révélées par les administrateurs de la Société dominante;

- nous concluons sur le fait de savoir si l'utilisation, par les administrateurs de la Société dominante, du principe comptable de société en fonctionnement est appropriée, et en nous basant sur la preuve d'audit obtenue, nous concluons sur le fait de savoir s'il existe ou non une incertitude matérielle liée aux faits ou aux conditions qui peuvent générer des doutes importants sur la capacité du Groupe pour continuer comme société en fonctionnement. Si nous concluons qu'il existe une incertitude matérielle, il est nécessaire que nous mettions l'accent dans notre rapport d'audit sur les informations révélées correspondantes dans les comptes annuels consolidés ou, si ces révélations ne sont pas appropriées, que nous exprimions une opinion modifiée. Nos conclusions se basent sur la preuve obtenue jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, les faits ou les conditions futurs peuvent être la cause que le Groupe cesse d'être une société en fonctionnement;

- nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations révélées, et si les comptes annuels consolidés représentent les transactions et les faits sous-jacents de façon à ce qu'ils arrivent à exprimer l'image fidèle;

- nous obtenons une preuve suffisante et appropriée quant aux informations financières des entités ou activités professionnelles au sein du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, supervision et réalisation de l'audit du Groupe. Nous sommes les seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les administrateurs de la Société dominante quant à, entre autres questions, la portée et au moment de réalisation de l'audit planifiés et aux découvertes importantes de l'audit, ainsi que toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de l'audit.

Parmi les risques importants qui ont fait l'objet de communication aux administrateurs de la Société dominante, nous déterminons ceux qui ont été de la plus grande signification dans l'audit des comptes annuels consolidés de la période actuelle et qui sont, par conséquent, les risques considérés les plus importants.

Nous décrivons ces risques dans notre rapport d'audit sauf si les dispositions légales ou réglementaires interdissent de révéler publiquement la question.

Grant Thornton, S.L.P., Sociedad Unipersonal
ROAC nº S0231

02605402P ALFREDO GONZALEZ (R: B08914830)

02605402P ALFREDO GONZALEZ (R: B08914830)
2020.04.15 17:33:44
+02'00'

Alfredo González del Olmo

ROAC nº 18863

15 avril 2020

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Comptes annuels consolidés et rapport de gestion consolidé
de l'exercice 2019

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2019 :

État de la Situation Financière Consolidée au 31 décembre 2019

Compte des résultats consolidé au 31 décembre 2019

État du résultat global consolidé au 31 décembre 2019

État de variation des capitaux propres consolidé au 31 décembre 2019

État des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2019

Mémoire consolidé au 31 décembre 2019

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2019

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019
(Libellé en euros)

ACTIF	Note	2019	2018(*)
Immobilisations corporelles	6	1 456 956	266 226
Fonds de commerce de consolidation intr. globale ou proportionnelle	5	11 216 564	10 219 054
Immobilisations incorporelles	7	913 714	442 351
Actifs financiers non courants	9	126 463	121 371
Impôts différés actifs	16	2 094 135	1 812 973
Actifs non courants		**15 807 832**	**12 861 974**
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	9	6 305 579	8 254 292
Clients entreprises du groupe	9 et 24	589 466	604 941
Autres actifs courants	9	223 808	254 408
Administrations publiques à encaisser	16	359 147	174 765
Dépenses anticipées		39 560	99 357
Trésorerie et équivalents	9	3 034 129	5 611 926
Actifs courants		**10 551 689**	**14 999 688**
Total actif		**26 359 521**	**27 861 663**

(*)Comptes retraités (voir note 2.e)

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ
CORRESPONDANT AU 31 DÉCEMBRE 2019
(Libellé en euros)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2019	2018(*)
Capital social		231 412	231 412
Prime d'émission		8 189 787	8 189 787
Actions propres		-	(114 300)
Réserve légale		46 282	46 282
Réserves dans les sociétés par intégration globale		6 365 516	5 650 904
Résultat de l'exercice attribué à la société mère		(1 573 277)	2 231 325
Autres instruments de capitaux propres	14	-	225 329
Partenaires externes		(31 523)	
Écarts de conversion	13	(34 022)	(204 919)
Capital attribué à la société mère	14	**13 225 698**	**16 255 820**
Capital attribué aux partenaires externes		**(31 523)**	
Capital propre net	13	**13 194 175**	**16 255 820**
Dettes envers des établissements de crédit long terme	10	73 881	6 343
Autres dettes à long terme	10	1 205 725	705 402
Autres passifs non courants	10 et 25	2 273 829	1 926 629
Provisions	18	199 699	204 459
Passif pour impôt différé	16	14 905	18 701
Passifs non courants		**3 768 039**	**2 861 534**
Dettes envers des établissements de crédit court terme	10	184 779	256 800
Autres dettes à court terme	10	563 057	-
Dettes envers des entreprises du groupe à court terme	24	366 778	633 665
Créances commerciales et autres comptes à payer	10	5 225 917	4 802 622
Fournisseurs, entreprises du groupe	24 et 10	281 093	174 446
Autres passifs financiers	10	207 539	181 478
Personnel à payer	10	677 699	341 236
Administrations publiques à payer	16	1 474 943	2 172 020
Revenus anticipés		395 941	8 235
Autres passifs courants	2, 10 et 19	19 560	173 807
Passifs courants		**9 397 307**	**8 744 308**
Total capitaux propres et passifs		**26 359 521**	**27 861 663**

(*)Comptes retraités (voir note 2.e)

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
COMPTE DE PERTES ET PROFITS CONSOLIDÉ
CORRESPONDANT AU 31 DÉCEMBRE 2019
(Libellé en euros)

PROFITS ET PERTES	Note	2019	2018(*)
Montant net du chiffre d'affaires	17.a	**25 223 385**	**29 526 962**
Travaux réalisés par l'entreprise dans son actif		**304 322**	**137 950**
Imputation de subventions		**81 384**	**37 755**
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION		**25 609 091**	**29 702 668**
Approvisionnements	17.b	**(11 308 853)**	**(12 414 401)**
Frais de personnel	17.c	**(11 376 340)**	**(10 504 413)**
Salaires, rémunérations et assimilés		(9 342 377)	(8 642 415)
Charges sociales		(2 033 963)	(1 819 694)
Dotations aux amortissements des immobilisations		**(728 853)**	**(351 082)**
Dotation aux immobilisations corporelles	6	(595 944)	(101 840)
Dotation aux immobilisations incorporelles	7	(132 909)	(249 242)
Autres frais d'exploitation		**(3 553 860)**	**(3 563 796)**
Services extérieurs	17.d	(3 010 584)	(3 279 202)
Pertes de valeur d'actifs	9.2	(543 276)	(284 594)
Autres résultats		**(3 484)**	**-**
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION		**(26 971 390)**	**(26 833 692)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(1 362 300)**	**2 868 976**
Revenus financiers tiers	17.e	7 330	2 840
Revenus financiers groupe		-	-
Écarts de change positifs	11	164 794	133 349
TOTAL REVENUS FINANCIERS		**172 124**	**136 190**
Dépenses financières tiers	17.f	(98 329)	(78 643)
Frais financiers groupe		(7 752)	-
Écarts de change négatifs	11	(174 028)	(180 981)
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES		**(280 109)**	**(259 625)**
RÉSULTAT FINANCIER		**(107 986)**	**(123 435)**
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		**(1 470 285)**	**2 745 541**
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		**(1 470 285)**	**2 745 541**
Impôt sur les Sociétés	16	(56 879)	(443 613)
Contributions et autres		(59 939)	(70 603)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		**(1 587 103)**	**2 231 325**
Résultat attribué aux intérêts minoritaires des partenaires		(13 826)	
RÉSULTAT ATTRIBUÉ AUX PORTEURS D'INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		**(1 573 277)**	**2 231 325**
Bénéfice/perte par action :			
De base		(0,38)	0,58
Dilué		(0,38)	0,58

(*)Comptes retraités (voir note 2.e)

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
CORRESPONDANT AU 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en euros)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	Note du mémoire	2019	2018(*)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (A)		**(462 335)**	**2 339 851**
Bénéfices avant impôts		(1 470 285)	2 936 178
Ajustement des postes n'impliquant pas de mouvements de trésorerie :			
+ Amortissements	6 et 7	728 853	351 082
+/- Corrections de valeur pour dépréciation	10.2	543 276	284 594
+/- Subventions transférées aux résultats		(81 384)	(37 755)
- Revenus financiers.	17	(7 330)	(2 840)
+ Charges financières	17	98 329	78 643
+/- Écarts de change	12	9 234	47 632
+/- Autres produits et charges	17	(385 706)	(6 908)
+/- Autres contributions	17	(59 939)	(70 603)
Ajustements des variations dans le capital circulant :			
Variation débiteurs		1 491 639	(234 412)
Variation du solde des créanciers		529 943	(770 249)
Variation d'autres actifs courants		(153 943)	31 012
Variation d'autres passifs non courants		63 741	23 370
Variation d'autres passifs courants		(213 733)	584 397
Autres actifs non courants		(286 254)	(554 926)
- Paiement de l'impôt sur les bénéfices		(1 177 960)	(243 560)
Paiement d'intérêts (-)		(98 329)	(78 643)
Encaissement d'intérêts (+)		7 330	2 840
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)		**(939 589)**	**(105 531)**
Acquisition d'immobilisations incorporelles	7	(452 665)	(169 735)
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(170 891)	64 204
Regroupement d'entreprises	25	(316 660)	-
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)		**(1 346 749)**	**(1 905 888)**
Variation dettes envers d'autres entreprises		(4 483)	14 159
Distribution de dividendes	3	(1 262 249)	(1 262 249)
Rémunération d'autres instruments de capitaux propres (-)		(80 017)	(657 799)
EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE (D)		**170 896**	**64 477**
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (E=A+B+C+D)		**(2 577 798)**	**392 908**
Trésorerie et équivalents au début de la période (F)		**5 611 926**	**5 219 018**
Trésorerie et équivalents au début de la période (G=E+F)		**3 034 129**	**5 611 926**

(*)Comptes retraités (voir note 2.e)

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
CORRESPONDANT AU 31 DÉCEMBRE 2019
(Libellé en euros)

	Notes du mémoire	31/12/2019	31/12/2018
RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES		**(1 587 103)**	**2 421 962**
Recettes et frais imputés directement au capital propre :		**-**	**-**
Écarts de conversion		170 896	64 477
TOTAL RECETTES ET FRAIS IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRE		**170 896**	**64 477**
Virements au compte de pertes et profits :		**-**	**-**
TOTAL VIREMENTS AU COMPTE DE PERTES ET PROFITS		**-**	**-**
TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS		**(1 414 606)**	**2 486 439**
Attribuables à la société mère		**(1 414 606)**	**2 486 439**
Attribuables aux intérêts minoritaires		**(13 826)**	**-**

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
CORRESPONDANT AU 31 DÉCEMBRE 2019
(Exprimé en euros)

	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserves et résultat de l'exercice	(Actions de la société mère)	Distribution de dividendes :	Autres instruments de capitaux propres	Écarts de conversion	Partenaires externes	Total
Solde au 31/12/2017	**231 412**	**8 189 787**	**6 786 606**	**(513 805)**	**-**	**1 022 700**	**(269 395)**		**15 447 305**
Ajustements pour erreurs 2017 (note 2.e)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**		**-**
Solde au 01/01/2018	**231 412**	**8 189 787**	**6 786 606**	**(513 805)**	**-**	**1 022 700**	**(269 395)**		**15 447 305**
Recettes et frais reconnus (Note 17)	**-**	**-**	**2 421 962**	**-**	**-**	**-**	**64 477**		**2 486 439**
Autres actifs non courants	-	-	(6 908)	-	-	-	-		**(6 908)**
Opérations avec des actions de la Société dominante (Note 14)	-	-	-	399 505	-	(752 700)	-		**(353 195)**
Dividende (note 12.5)	-	-	(1 262 249)	-	-	-	-		**(1 262 249)**
			7 883 840						
Solde au 31/12/2018	**231 412**	**8 189 787**		**(114 300)**	**-**	**270 000**	**(204 918)**		**16 255 820**
			82 950						
Ajustements pour erreurs 2018 (note 2.e)	**-**	**-**		**-**	**-**	**(44 671)**	**-**		38 279
Solde au 01/01/2019	**231 412**	**8 189 787**	**7 966 790**	**(114 300)**	**-**	**270 000**	**(204 918)**		**16 294 099**
Recettes et frais reconnus (Note 17)	-	-	**(1 573 277)**	**-**	**-**	**-**	**170 897**	**(13 826)**	**(1 416 206)**
Autres actifs non courants	-	-	(248 072)	-	-	-	-		(248 072)
Acquisition d'un pourcentage de participation plus élevé								(17 697)	(17 697)
Opérations avec des actions de la Société dominante (Note 14)	-	-	(44 671)	114 300	-	(225 329)	-		(155 700)
Dividende (note 12.5)	-	-	(1 262 249)	-	-	-	-		(1 262 249)
Solde au 31/12/2019	**231 412**	**8 189 787**	**4 838 521**	**-**	**-**	**-**	**(34 022)**	**(31 523)**	**13 194 175**

Index

MÉMOIRE CONSOLIDÉE CORRESPONDANT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 11
NOTE 1. SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES 11
NOTE 2. BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 14
NOTE 3. BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION 23
NOTE 4. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES 24
Il n'y a eu aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 en 2019 ou 2018. 41
NOTE 5. FONDS DE COMMERCE DE CONSOLIDATION 42
NOTE 6. IMMOBILISATION CORPORELLE 43
NOTE 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 44
NOTE 8. BAUX 45
NOTE 9. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME 45
NOTE 10. PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME 47
NOTE 11. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS 49
NOTE 12. CAPITAUX PROPRES 52
NOTE 13. ÉCARTS DE CONVERSION 55
NOTE 14. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE. 56
NOTE 15. REVENUS DIFFÉRÉS 58
NOTE 16. SITUATION FISCALE 59
NOTE 17. RECETTES ET DÉPENSES 63
NOTE 18. PROVISIONS ET RISQUES 65
NOTE 19. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT 65
NOTE 20. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 65
NOTE 21. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE 65
NOTE 22. AUTRES INFORMATIONS 66
NOTE 23. INFORMATION SEGMENTÉE 67
NOTE 24. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES 70
NOTE 25. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES 72

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

MÉMOIRE CONSOLIDÉE CORRESPONDANT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1. SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

1.1) Société dominante ; information générale et activité

a. Constitution et domicile

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée la Société mère) a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de « Interactive Network, S.L. » en Espagne, et est devenue une société anonyme au nom modifié en I-Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires est convenue de modifier la dénomination sociale de la société en son nom actuel.

Son siège social se trouve C/ Marqués de Riscal, 11, 2e étage, Madrid.

La Société, dont les principaux actionnaires sont décrits sur la note 12, est contrôlée par ISP Digital, S.L.U., qui est la dernière Société mère du Groupe.

b. Information générale

Les comptes annuels consolidés du Groupe Antevenio ont été préparés et formulés par le Conseil d'administration de la Société mère.

Les présents comptes annuels consolidés sont présentés en euros, ceux-ci étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, tous les montants ont été présentés en euros.

c. Activité

Son activité consiste à mettre en œuvre les activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont le fait des agences de publicité générale. Elle peut réaliser des actes et des opérations, passer des contrats et, d'une manière générale, adopter toutes les mesures menant directement à, ou jugées nécessaires ou adéquates pour, l'accomplissement de l'objet social décrit. Les activités de son objet social pourront être mises en œuvre totalement ou en partie par la Société mère, soit directement, soit indirectement à travers sa participation dans d'autres sociétés dont d'objet est identique ou analogue.

Les actions d'Antevenio, S.A. figurent comme admises à la cotation sur le marché boursier alternatif français Euronext Growth. Le groupe a été introduit sur le marché alternatif boursier français Euronext Growth en 2007.

d. Exercice économique

L'exercice de la Société mère couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

1.2) Sociétés contrôlées

Le détail des sociétés contrôlées et comprises dans le périmètre de consolidation est le suivant :

Société	Pourcentage de participation 31/12/2019	Pourcentage de participation 31/12/2018	Montant de la participation
Mamvo Performance, S.L.U.	100%	100%	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	100%	100%	199 932
Antevenio S.R.L.	100%	100%	5 027 487
Antevenio ESP, S.L.U.	100%	100%	27 437
Antevenio France S.R.L.	100%	100%	2 000
Código Barras Networks S.L.U (**)	100%	100%	145 385
Antevenio Argentine S.R.L. (*)	100%	100%	341 447
Antevenio Mexique S.A de C.V	100%	100%	1 908
Antevenio Publicité, S.A.S.U.	100%	100%	3 191 312
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	100%	100%	3 000
React2Media, L.L.C. (1)	60%	51%	2 464 000
Foreseen Media S.L. (1)	70,40%	-	67 420
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L. (1)	51%	-	2 275 546

La participation au capital de ces sociétés filiales est au nom de la Société mère, à l'exception de :

(*) Participation détenue par Mamvo Performance, S.L.U. et Antevenio ESP S.L.U. (75% et 25% respectivement).

(**) Part détenue par Antevenio Rich & Reach, S.L.U.

(1) Voir Note 25 de Regroupements d'entreprises.

Les Sociétés contrôlées ont été incluses dans la consolidation en appliquant la méthode d'intégration globale, qui est déterminée par une situation hypothétique où il serait possédé la majorité des droits de vote. Elles clôturent également leurs comptes annuels le 31 décembre de chaque exercice.

Aucune société faisant partie du groupe n'est exclue du processus de consolidation.

Au long de l'exercice 2019, les variations du périmètre de la consolidation concernent les acquisitions, le 20 février 2019 et le 7 octobre 2019, des sociétés espagnoles Foreseen Media, S.L. et B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L. (voir note 25). Aucune variation n'a eu lieu dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2018.

Les principales caractéristiques des sociétés filiales sont les suivantes :

Société	Année de constitution	Siège	Objet social
Mamvo Performance, S.L.U.	1996	C/ Marqués de Riscal, 11 2e étage 28010 Madrid	Publicité en ligne et marketing direct pour la génération de contacts utiles.
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U	2005	C/ Marqués de Riscal, 11 2e étage 28010 Madrid	Conseil à des entreprises liées à la communication commerciale.
Antevenio S.R.L.	2004	Viale Francesco Restelli 3/7 20124 Milan	Publicité et merchandising sur Internet
Antevenio ESP, S.L.U.	2009	C/ Marqués de Riscal, 11 2e étage 28010 Madrid	Prestation de services publicitaires et exploitation publicitaire en ligne et e-commerce par des moyens télématiques
Antevenio France, S.R.L.	2009	62B Rue des Peupliers 92100 Boulogne Billancourt, France.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Código Barras Networks S.L.	2010	C/ Marqués de Riscal, 11 2e étage 28010 Madrid	Son objet social est la commercialisation d'espaces publicitaires dans les moteurs de recherche de produits, les comparateurs de prix et les vitrines contextuelles que la société met en œuvre et gère sur Internet, et dont elle assure la maintenance
Antevenio Argentine S.R.L.	2010	Esmeralda 1376 piso 2 Ciudad de Buenos Aires Argentine	Prestation de services d'intermédiation commerciale et de merchandising, et de services publicitaires.
Antevenio México, S.A. de CV	2007	Calle Parral 41 Colonia Condesa Delegacion Cuauhtemoc Ville de Mexico	Autres services de publicité
Antevenio Publicité, S.A.S.U.	2008	62B Rue des Peupliers 92100 Boulogne Billancourt, France.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Antevenio, Rich & Reach, S.L.U.	2013	C/ Marqués de Riscal, 11 2e étage 28010 Madrid	Prestation de services Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne.
React2Media, L.L.C.	2008	35W 36th St New York	Services de marketing sur Internet
Foreseen Media S.L.	2017	C/ Marqués de Riscal, 11 2e étage 28010 Madrid	Services de marketing et production de contenu dans le secteur de l'eSport et du gaming
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L	2017	C/ Marqués de Riscal, 11 2e étage 28010 Madrid	Entreprise spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques

NOTE 2. BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

a) Application des normes internationales pour les informations financières (IFRS)

Les comptes annuels consolidés ont été élaborés conformément aux dispositions des normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne, d'après le règlement (CE) nº 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil (IFRS-UE), en prenant en considération tous les principes, les nomes comptables et les critères d'évaluation à appliquer obligatoirement et ayant un effet significatif. Les comptes annuels consolidés ont été formulés sur la base des Normes internationales d'information financière (IFRS--UE) depuis l'an 2006, avec date d'entrée sur le marché alternatif boursier français Euronext Growth (voir note 1) durant l'exercice 2007.

La note 4 résume les principes comptables et les critères d'évaluation les plus significatifs appliqués dans la préparation de ces comptes annuels consolidés mis au point par les administrateurs. Les administrateurs de la Société Mère sont les responsables d'établir les comptes annuels du groupe.

Conformément aux dispositions des IFRS-UE, ces comptes annuels consolidés comprennent les états consolidés suivants, qui correspondent à l'exercice clos le 31 décembre 2019:

- État de la situation financière consolidé.
- Compte des résultats consolidé
- État du résultat global consolidé.
- État de variation des capitaux propres consolidé.
- État des flux de trésorerie consolidé
- Mémoire Consolidé.

Les nouvelles normes comptables et/ou modifications ci-dessous sont entrées en vigueur au cours de l'exercice 2019, par conséquent, elles ont été prises en considération pour l'élaboration de ces comptes annuels consolidés, qui sont les suivantes:

1. Normes et interprétations approuvées par l'Union européenne, applicables pour la première fois aux Comptes annuels consolidés de l'exercice 2019.

Les politiques comptables dont l'entrée en vigueur a eu lieu durant l'exercice 2019 sont les suivantes:

		Date de prise d'effet (exercices commencés à partir du) :
Éclaircissements à la IFRS 9	Instruments financiers	1er janvier 2019
CINIIF 23	Incertitude sur le traitement de l'impôt sur le revenu	1er janvier 2019
Amendements à IFRS 28	Intérêts à long terme dans des sociétés associées et des coentreprises.	1er janvier 2019
Amendements à IFRS 19	Modification, réduction ou liquidation de plans	1er janvier 2019
IFRS 16	Baux	1er janvier 2019

Additionnelles aux précédentes, les politiques comptables dont l'entrée en vigueur aura lieu au cours de l'exercice 2020 sont les suivantes :

		Date de prise d'effet (exercices commencés à partir du) :
Cadre conceptuel	Amendements aux références au cadre conceptuel des normes IFRS	1er janvier 2020
IAS 1 et IAS 8	Modifications des IAS 1 et 8 : Définition de matériel	1er janvier 2020
IFRS 3	Modification de l'IFRS 3 Regroupement d'entreprises	1er janvier 2020
IFRS 9, NIC 39 et IFRS 7	Modifications des IFRS 9, NIC 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêt de référence	1er janvier 2021

Les nouvelles normes internationales qui ont été appliquées par le Groupe pour les exercices 2018 et 2019 ont été les suivantes :

IFRS 9 Instruments financiers

La nouvelle norme IFRS 9, publiée en juillet 2014, établit les exigences en matière de reconnaissance, de classement et de calcul des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente de postes non financiers. Cette norme remplace l'IAS 39.

Le Groupe a adopté les dispositions de la nouvelle norme rétroactivement à la date de sa première application, le 1er janvier 2018, en invoquant l'option de non-retraitement des chiffres correspondants aux périodes comparatives.

i) Classement et évaluation

La norme IFRS 9 introduit une nouvelle approche de classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et le modèle d'affaires selon lequel ces actifs sont gérés, en établissant trois catégories d'évaluation:

-Coût amorti
-Juste valeur avec changements dans un autre résultat intégral
-Juste valeur avec changements sur le Compte de Résultats Consolidé.

Il existe en outre deux options de désignation irrévocable dans la reconnaissance initiale:

-Il est possible d'opter pour la présentation dans un autre résultat intégral des changements ultérieurs dans la juste valeur de certains placements dans les instruments de capitaux propres, de sorte à porter uniquement par la suite aux résultats les dividendes.

-Un actif financier peut être désigné pour une évaluation à la juste valeur avec des changements dans le Compte des résultats consolidé si de la sorte on parvient à réduire ou à éliminer une asymétrie comptable.

En outre, nous établissons que les modifications contractuelles de passifs financiers qui ne déterminent pas leur radiation de l'État de Situation Consolidé seront comptabilisées comme un changement d'estimation, en maintenant le taux effectif original.

Le Groupe a classé ses actifs financiers dans les catégories autorisées par la norme suivante:

-Actifs financiers mesurés à coût amorti,
-Actifs financiers mesurés à la juste valeur avec des changements dans le Compte des Résultats Consolidé, qui incluent les actifs qui ne peuvent pas être mesurés à coût amorti; et
-Actifs financiers mesurés à la juste valeur avec des changements dans les capitaux propres

Sur la base du nouveau classement, aucun ajustement significatif n'a été reconnu, du fait que la majorité des actifs continuent d'être évalués à coût amorti étant donné que les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des paiements du montant principal et d'intérêts et que les actifs sont maintenus jusqu'à l'expiration.

En ce qui concerne les passifs financiers, la norme IFRS 9 reste inchangée par rapport à l'IAS 39, excepté pour ce qui est du changement de traitement dans les renégociations de passifs financiers qui n'ont pas été rayés. Il n'existe aucun ajustement de transition à ce titre.

ii) Détérioration

La norme IFRS 9 remplace un modèle de pertes encourues de l'IAS 39 par un modèle de pertes attendues.

Conformément à la nouvelle norme, la provision pour pertes est calculée sur la base des pertes attendues pour les 12 prochains mois ou durant toute la durée de vie des instruments en fonction de la hausse significative du risque.

Le Groupe a adopté l'approche simplifiée (provision par pertes attendues pendant toute la

durée de vie de l'actif). En ce sens, le Groupe a établi une procédure par laquelle non seulement les comptes débiteurs subissent une dépréciation lorsqu'ils ne sont plus recouvrables (pertes encourues), mais de plus les éventuelles pertes attendues sont prises en compte sur la base de l'évolution du risque de crédit spécifique du client, son secteur et pays. L'approche simplifiée a été adoptée pour les comptes débiteurs et l'approche générale pour le reste d'actifs financiers. Sur la base de ce nouveau modèle, le Groupe n'a pas estimé la reconnaissance d'ajustements significatifs.

iii) Couvertures comptables

La norme IFRS 9 exige que le Groupe s'assure que les relations de couverture comptable soient en phase avec les objectifs et les stratégies de gestion du risque du Groupe et l'adoption d'une approche plus qualitative et prospective pour mesurer l'efficacité. En outre, la norme IFRS 9 introduit également de nouvelles exigences quant au rééquilibrage des couvertures et interdit la cessation volontaire de couvertures.

Lors de l'application initiale de la norme IFRS9, le Groupe a l'option de continuer d'appliquer les exigences en matière de comptabilité de couvertures de la norme IAS 39 au lieu des exigences de la norme IFRS 9. Le Groupe a choisi d'appliquer les nouvelles exigences de la norme IFRS 9. En ce sens, la nouvelle norme n'a eu aucun impact significatif sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019.

IFRS 15 Revenus provenant de contrats avec des clients

La norme IFRS 15 établit que les revenus sont reconnus de sorte qu'ils représentent la transmission de biens et de services engagés avec des clients pour un montant reflétant la contreprestation à laquelle le Groupe espère avoir droit en échange de ces biens et services. Les revenus sont reconnus quand le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Conformément aux nouveaux critères, lors de la reconnaissance des revenus, un modèle de cinq étapes doit être appliqué pour déterminer le moment où ces derniers doivent être reconnus, ainsi que leur montant :

•Étape 1 : Identifier le contrat
•Étape 2 : Identifier les obligations d'exécution dans le contrat
•Étape 3 : Déterminer le prix de la transaction
•Étape 4 : Assigner le prix de la transaction entre les obligations du contrat
•Étape 5 : Reconnaître les revenus au fur et à mesure que les obligations du contrat sont remplies

Ce nouveau modèle indique que les revenus doivent être reconnus lorsque (ou à mesure que) une société cède le contrôle des biens ou des services à un client, pour le montant que la société estime être en droit de recevoir. En fonction de certains critères remplis, les revenus peuvent être reconnus soit au cours d'une période de temps, de sorte à refléter l'exécution de la part de la société de l'obligation contractuelle, soit à un moment déterminé, lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Le Groupe a vérifié les différentes typologies de contrats passés avec des clients en identifiant les obligations d'exécution, la détermination du calendrier de satisfaction à ces obligations, le prix de la transaction et son assignation, afin d'identifier d'éventuels écarts par rapport au modèle de reconnaissance de revenus de la nouvelle norme, et n'a pas décelé d'écarts significatifs entre les deux ni d'obligations d'exécution donnant lieu à la reconnaissance de passifs pour des contrats passés avec des clients.

D'autre part, la norme IFRS 15 exige la reconnaissance d'un actif pour les coûts qui soient incrémentaux encourus pour la passation de contrats avec des clients, et qui seront vraisemblablement recouvrés, en les amortissant de manière systématique sur le Compte des Résultats Consolidé, dans la même mesure où les revenus associés à cet actif seront imputés ; autrement dit, la durée de vie moyenne attendue des contrats avec des clients, qui ont généralement une durée inférieure à un an. Sur la base des évaluations réalisées à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme, et étant donné qu'il n'existe aucun coût encouru pour la passation de contrats avec des clients, nous n'observons aucun impact significatif issu de l'application de la nouvelle norme.

Conformément à l'analyse et à la mise en œuvre réalisée le 1er janvier 2018, l'adoption de la norme IFRS 15 « Revenus provenant de contrats avec des clients » n'a eu aucun impact significatif.

<u>IFRS 16 : Baux</u>

La norme IFRS 16 est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 et remplace la norme IAS 17 et les interprétations associées (l'IFRIC 4, la SIC-15 et la SIC-27).

La norme IFRS 16 introduit un modèle comptable unique pour les locataires qui consiste à inclure dans l'État de la Situation Consolidé la majorité des baux (étant donné l'existence d'exemptions pratiques), de façon similaire à la reconnaissance actuelle des locations financières établie par la norme IAS 17 (un actif pour droit d'usage et un passif pour bail seront reconnus, de sorte que le compte de résultat devra inclure la dépense pour l'amortissement de l'actif pour droit d'usage et une dépense financière pour le passif pour location comptabilisée à coût amorti). Ainsi, du point de vue du locataire, il n'y aura aucune distinction entre les locations opérationnelles et financières, car toutes seront comptabilisées de la même manière.

La norme, qui met encore plus l'accent sur le contrôle de l'actif, permet d'appliquer deux exemptions pratiques afin de faciliter l'application de la nouvelle norme : les locations d'une durée inférieure à douze mois, ainsi que les locations dont l'actif subjacent a une valeur d'un montant peu significatif, pourront ne pas être reconnues de la manière décrite ; il sera ainsi possible de reconnaître simplement la dépense pour location en suivant la même procédure que pour une location opérationnelle actuelle.

Pour résumer, conformément à la norme IFRS 16, excepté lorsque les exemptions pratiques mentionnées plus haut seront appliquées, le locataire sera tenu de :

-Reconnaître un passif financier équivalent à la valeur actuelle des paiements fixes à réaliser pendant la durée de la location ;

-Reconnaître sur l'État de la Situation Consolidé un actif pour droit d'usage de l'actif correspondant, qui sera évalué en prenant comme référence le montant du passif financier associé, auquel seront ajoutés les frais directs encourus pour passer le contrat, les paiements anticipés réalisés, ainsi que les coûts de démantèlement futurs.

-Refléter sur le compte de résultat la dépréciation de l'actif reconnu et la charge financière annuelle associée au passif financier (ensemble, ces deux éléments reflètent sur le compte de résultat la dépense de la location associée aux paiements fixes).

-Refléter, aussi bien sur l'État de Situation Consolidé que sur le compte de résultat consolidé, l'effet d'imposition associé à l'écart existant entre les critères de la norme IFRS 16 et ceux applicables à des fins fiscales.

Le Groupe a appliqué les politiques, estimations et critères suivants :

-L'exemption de reconnaissance de locations dans lesquelles l'actif subjacent a une faible valeur et à court terme (échéance inférieure ou égale à 12 mois) a été appliquée.

-La solution pratique indiquée au paragraphe C3 de l'annexe C de la norme IFRS 16, qui stipule qu'une nouvelle estimation n'est pas nécessaire si un contrat porte sur une location à la date de l'application initiale, a été appliquée.

-Il a été décidé de ne pas enregistrer séparément les éléments non associés à la location et les éléments relatifs à la location pour les types d'actifs dans lesquels l'importance relative de ces éléments n'est pas significative par rapport à la valeur totale du bail.

-Un taux d'intérêt effectif incrémental de financement par portefeuille homogène de baux, pays et durée du contrat a été appliqué.

-Afin de déterminer la durée des baux en tant que période non annulable, le délai initial de chaque contrat a été pris en compte, sauf si le Groupe détient une option unilatérale de renouvellement ou de résiliation et qu'il existe la certitude raisonnable, sur la base de la durée de vie utile des actifs situés sur les terrains, que cette option sera exercée, dans lequel cas le délai de renouvellement ou de résiliation anticipée correspondant sera pris en compte.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019 en appliquant la méthode rétrospective simplifiée. C'est pourquoi, sur les chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ces locations ont été laissées sous la norme IAS 17 (voir note 4j).

L'impact issu de l'application de cette norme a généré, au 31 décembre 2019, la reconnaissance de :

-Un actif pour droit d'usage pour un montant brut de 1 615 858 euros (inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » de l'État de situation financière consolidé). Voir note 6.

-Un passif pour les obligations de paiement futures pour un montant total de 1 112 863 euros :

- Pour la tranche à long terme, il a été inscrit dans le poste du passif non courant « Provisions » pour un montant de 639 460 euros.

- Pour la tranche à court terme, il a été inscrit dans le poste du passif courant « Autres passifs courants » pour un montant de 473 403 euros.

-Une dépense pour l'amortissement de cet actif pour droit d'usage d'un montant de 502 994 euros dans le poste « Dotations aux amortissements des immobilisations » du compte de résultat consolidé.

-Une dépense financière pour la mise à jour du passif d'un montant de 18 640 euros dans le poste « Dépenses financières envers des tiers » du compte de résultat consolidé.

Ces engagements de paiements futurs minimums correspondants à des baux enregistrés concernent des baux maintenus par les sociétés du Groupe suivantes, détallant son année de fin d'exécution obligatoire :

-Antevenio Publicité, S.A.S.U. (2026)
-Antevenio S.R.L.(2023)
-Antevenio México, S.A. de CV (2019)
-React2Media, L.L.C.(2020)
-Antevenio, S.A.(2020)

En ce qui concerne le reste de normes, interprétations et amendements émis par l'IASB et qui ne sont toujours pas entrés en vigueur, les administrateurs ont évalué les potentiels impacts de l'application future de ces normes et considèrent que leur entrée en vigueur n'aura pas un effet significatif sur les Comptes annuels consolidés.

2. Autres normes, modifications et interprétations émises par l'IASB en attente de l'approbation par l'Union européenne :

		Date effective IASB	**Date effective UE**
IFRS 3	Modification de l'IFRS 3 Regroupement d'entreprises	1er janvier 2020	En attente
Cadre conceptuel	Amendements aux références au cadre conceptuel des normes IFRS	1er janvier 2020	En attente
IFRS 17	Contrats d'assurance	1er janvier 2022	En attente

Aucune de ces normes n'a été adoptée au préalable de la part du Groupe. Les administrateurs ont évalué l'impact potentiel de la future application de ces règles et ils considèrent que leur entrée en vigueur n'aura pas d'incidence importante sur les comptes consolidés.

b) <u>Image fidèle</u>

Les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ci-joints ont été préparés à partir des registres comptables des différentes sociétés dont se compose le groupe, et sont présentés selon les dispositions des NIIF EU (normes internationales d'information financière) et de la législation espagnole applicable en matière comptable, de manière à ce qu'ils montrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des changements sur le patrimoine et des flux de trésorerie obtenus par le groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les comptes annuels consolidés formulés par les administrateurs de la Société mère seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société mère, et l'on estime qu'ils seront adoptés sans aucune modification.

c) <u>Aspects critiques de l'évaluation et de l'estimation de l'incertitude</u>

Nous avons utilisé dans l'élaboration des comptes annuels consolidés ci-joints conformément aux NIIF-EU, des estimations et des hypothèses réalisées par les administrateurs de la Société mère pour évaluer certains des actifs, passifs, recettes, frais et engagements qui y sont enregistrés. Ceux ayant un impact plus significatif sur les comptes annuels consolidés sont traités dans les différentes sections du présent document :

- La durée de vie des actifs corporels et incorporels (note 4f et 4g). La détermination des durées de vie utile demande des estimations par rapport à l'évolution technologique attendue et les utilisations alternatives des actifs. Les hypothèses par rapport au cadre technologique et à son développement futur demandent un degré significatif de jugement, dans la mesure où le moment et la nature des futurs changements technologiques sont difficiles à prévoir.

- L'évaluation d'éventuelles pertes par dépréciation des fonds de commerce (notes 4h et 4i). La détermination du besoin d'enregistrer une perte par dépréciation implique la réalisation d'estimations qui incluent, entre autres, l'analyse des causes de l'éventuelle dépréciation de la valeur, ainsi que le moment et le montant attendu de celle-ci. Des vérifications annuelles de la dépréciation de la valeur dans les principales unités génératrices de trésorerie sont effectuées, basées sur les flux de trésorerie futurs ajustés au risque et minorés aux taux d'intérêt appropriés. Les hypothèses clés utilisées sont indiquées sur la note 5. Les hypothèses relatives aux flux de trésoreries futurs ajustés au risque et aux types de réduction sont basées sur les prévisions d'affaires et, par conséquent, sont par nature subjectives. Les événements futurs pourraient provoquer un changement dans les estimations réalisées par la Direction, avec par conséquent un effet adverse sur les futurs résultats du Groupe. Dans la mesure où cela a été considéré significatif, nous avons révélé une analyse de sensibilité pour l'effet des changements dans ces hypothèses et l'effet sur la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

- La valeur raisonnable de certains instruments financiers et leur éventuelle dépréciation (note 4k et 4w).

- Le calcul des provisions, ainsi que la probabilité d'occurrence et le montant des passifs indéterminés ou contingents (note 4o).

- Les prévisions de futurs bénéfices imposables qui rendent probable l'application d'impôts différés actifs (note 4m). Le Groupe évalue la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur la base d'estimations de résultats futurs, en tenant compte, pour les sociétés domiciliées en Espagne, de la planification fiscale du Groupe ISP, avec lequel il paie des impôts sous le régime de consolidation fiscale. Cette recouvrabilité dépend en définitive de la capacité du groupe à générer des bénéfices imposables tout au long de la période au cours de laquelle les actifs d'impôts différés sont déductibles. Les événements futurs pourraient provoquer un changement dans les estimations réalisées par la Direction, avec par conséquent un effet adverse sur les futurs bénéfices imposables du Groupe. L'analyse tient compte du calendrier prévu de reprise de passifs d'impôts différés.

-La détermination de la juste valeur à la date d'acquisition d'actifs, de passifs et de passifs contingents, acquis dans les combinaisons d'affaires (note 4u).

-Le calcul de l'estimation pour pertes de crédit attendues relatives aux dettes commerciales et actifs du contrat : cas de figure clé pour déterminer le taux de perte moyen pondéré ; ces estimations ont été réalisées sur la base de la meilleure information disponible jusqu'à la date d'élaboration de ces États Annuels Consolidés, à l'expérience historique et à d'autres facteurs variés qui l'on estimera importants à ce moment-là. Cependant, les résultats finaux pourraient différer desdites estimations. Tout événement futur non connu au moment où ces estimations sont portées pourrait donner lieu à des modifications (à la hausse ou à la baisse), ce qui se ferait, le cas échéant, de manière prospective.

d) <u>Classement des postes courants et non courants</u>

Pour le classement des postes courants, un délai maximum d'un an a été considéré à partir de la date des présents comptes annuels consolidés.

e) <u>Correction d'erreurs</u>

Les états financiers consolidés de 2018 ont été retraités pour inclure un ajustement en raison de l'enregistrement des charges de personnel dans la période de régularisation. Cet ajustement n'a pas d'effet sur les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018. Les montants retraités sont les suivants:

	Comptes annuels 2018	Comptes annuels retraités 2018
Frais de personnel	10.313.775	10.504.413
Rèserves	5.415.595	5.650.904
Autres instruments des capitaux propres	270.000	225.329

f) Comparaison de l'information

Les présents comptes annuels consolidés qui correspondent à l'exercice clos le 31 décembre 2019 montrent de manière comparative les chiffres de l'exercice 2018, inclus dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 et approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société mère en date du 19 juin 2019, lesquels ont également été élaborés conformément aux dispositions des Normes internationales d'information financière, adoptées par l'Union européenne. Par conséquent, les postes des différentes périodes sont comparables et homogènes.

NOTE 3. BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION

Bénéfice/perte de base par action

On calcule le bénéfice/perte de base par action en divisant le résultat consolidé de l'exercice attribuable à la Société mère par le nombre moyen pondéré des actions en circulation pendant l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen d'actions propres maintenues au long dudit exercice.

Bénéfice/perte dilué par action

On détermine le bénéfice/perte dilué par action d'une manière similaire au calcul du bénéfice/perte de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est majoré des options sur des actions, des warrants ou des dettes convertibles.

Le calcul du bénéfice/perte par action est montré ensuite :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de l'exercice	(1 573 277)	2 231 325
Nb. moyen pondéré d'actions en circulation	4 192 495	4 192 495
Bénéfice/Perte de base par nombre moyen pondéré d'actions	**(0,38)**	**0,53**

Au long des périodes présentées, le Groupe n'a réalisé aucune opération provoquant la dilution, par conséquent, le bénéfice/perte essentielle par action coïncide avec le bénéfice/perte dilué par action.

La proposition de répartition du résultat obtenu par la société mère pour l'exercice 2019, rédigée par le Conseil d'administration de celle-ci, afin d'être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, est indiquée ci-dessous :

Base de partage	
Pertes et profits (bénéfice)	(1 351 918)
Total	(1 351 918)
Application	
Réserves volontaires	(1 351 918)
Total	**(1 351 918)**

La distribution du résultat obtenu au 31 décembre 2018 par la Société Dominante approuvé lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 19 juin 2019 est la suivante :

Base de partage	
Pertes et profits (bénéfice)	750 087
Total	750 087
Application	
Réserves volontaires	750 087
Total	**750 087**

Distribution de dividendes

En date du 19 juin 2019, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la distribution d'un dividende de 1 262 248,50 euros, correspondants à 0,30 euro par action, à la charge des résultats de l'exercice 2018.

NOTE 4. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Les principales normes d'évaluation utilisées par le groupe dans l'élaboration des comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été les suivantes :

a) Procédé de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent la Société mère et toutes les sociétés contrôlées sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Les sociétés contrôlées sont les entités sur lesquelles la Société mère ou l'une de ses sociétés contrôlées détiennent le contrôle. Le contrôle est déterminé à traves :

- Pouvoir sur la société participée,
- Exposition à, ou existence de droits sur, retours variables qui sont le résultat de son rapport avec l'entreprise participée et,
- La possibilité d'utiliser son pouvoir sur l'entreprise participée pour modifier la quantité desdits retours.

Les sociétés contrôlées sont consolidées même quand elles auront été acquises dans le but d'en disposer.

Les soldes, les transactions et les pertes et profits réalisés entre les compagnies du groupe faisant partie des opérations poursuivies, sont éliminés lors du processus de consolidation. Les transactions entre les opérations continues et interrompues que nous espérons qu'elles continuent après la vente ne sont pas éliminées des opérations continues dans le but de présenter les opérations continues de manière consistante avec les opérations commerciales que ces dernières réalisent.

Les entreprises associées, qui sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle, et les entités contrôlées conjointement (« joint ventures »), par lesquelles les entreprises ont le droit à des actifs nets de l'accord contractuel, ont été consolidées en appliquant la méthode de mise en équivalence, excepté lorsque lesdits investissements respecteront les conditions requises pour être classées comme maintenues à la vente. Les bénéfices ou pertes dérivés des transactions entre des entreprises du Groupe et associées ou des entités contrôlées conjointement ont été éliminés conformément au pourcentage de participation du Groupe dans lesdites sociétés. Si la participation du Groupe aux pertes d'une entité comptabilisée par le biais de la méthode de mise en équivalence est supérieure à son investissement dans l'entité, le Groupe reconnait une provision pour sa part dans les pertes survenues en surplus par rapport audit investissement. L'investissement dans une société comptabilisé par le biais de la méthode de mise en équivalence est la valeur comptable de l'investissement dans le patrimoine, joint au reste d'intérêts non circulants qui, en substance, forment une partie de l'investissement net de ladite société.

Quand le contrôle d'une filiale se perd comme résultat d'une transaction, évènement ou toute autre circonstance, le Groupe raye tous les actifs, passifs et participations non dominantes pour leur valeur comptable et reconnaît la valeur raisonnable de la contreprestation reçue. Les intérêts retenus dans l'ancienne filiale sont enregistrés pour leur valeur raisonnable à la date où le contrôle s'est perdu. La différence résultante est enregistrée comme un profit ou comme une perte dans l'état du résultat global dans l'épigraphe « Autres revenus (frais) ».

Les comptes annuels des sociétés contrôlées, associées et entités contrôlées conjointement se rapportent à l'exercice économique clos à la même date que les comptes annuels individuels de la Société mère, et qui ont été préparés en appliquant des politiques comptables (IFRS-UE) homogènes.

b) Homogénéisation des postes

Les différents postes des comptes annuels individuels de chacune des sociétés du groupe ont fait l'objet de l'homogénéisation d'évaluation correspondante, en adaptant les critères appliqués à ceux utilisés par la Société mère (Antevenio, S.A.) pour ses propres comptes annuels, pour autant qu'ils aient exercé un effet significatif.

L'homogénéisation temporelle n'est pas nécessaire, étant donné que pour toutes les sociétés, la date de clôture pour l'élaboration des comptes annuels consolidés ci-joints est le 31 décembre de chaque année.

c) Différence de première consolidation

La différence de première consolidation a été calculée comme la différence entre la valeur comptable de la participation au capital des sociétés contrôlées et la valeur de la quote-part des fonds propres consolidés de celles-ci à la date de la première consolidation.

Dans le cas d'une différence positive de consolidation, correspondant à un excédent entre le coût de l'investissement et la valeur comptable théorique attribuable de la société participée

à la date de son incorporation au groupe, celle-ci est imputée directement et dans la mesure du possible aux éléments propres de la société contrôlée, sans dépasser la valeur marchande de ceux-ci. Si elle n'est pas imputable aux éléments propres, on la considère comme un fonds de commerce de consolidation et l'on procède annuellement au test de dépréciation d'usage (voir note 4i).

La différence négative de consolidation est portée sur le compte des résultats consolidé, et correspond à la différence négative entre la valeur comptable de la participation directe de la Société mère au capital de la société contrôlée, et la valeur de la quote-part des fonds propres de celle-ci, attribuable à cette participation à la date de la première consolidation.

d) Écarts de conversion

Les postes de l'État de situation financière consolidé et du Compte des résultats consolidé des sociétés comprises dans la consolidation dont la devise fonctionnelle est une autre que l'euro ont été convertis en euros en appliquant les critères suivants :

- Les actifs, passifs, recettes et dépenses (excepté les fonds propres) au taux de change à la clôture de chaque exercice
- Les postes du compte de résultat consolidé au taux de change moyen de l'exercice.
- Les fonds propres au taux de change historique.

Les différences résultantes de l'application de taux de change différents, suivant les critères précédents sont montrées à l'épigraphe « Différences de conversion » de l'État de la situation consolidé.

<u>Économies hyperinflationnistes</u> :

Sur la base des dispositions de la Norme comptable internationale (IAS) nº 21, les résultats et la situation financière d'une société dont la monnaie fonctionnelle soit celle correspondante à une économie hyperinflationniste seront convertis à une monnaie de présentation différente de la manière suivante :

(a) tous les montants (c'est-à-dire les actifs, les passifs, les postes des capitaux propres, les dépenses et les recettes, y compris également les chiffres comparatifs correspondants) seront convertis au taux de change à la date de clôture de l'État de la Situation Consolidé le plus récent, excepté lorsque les

(b) montants seront convertis à la monnaie d'une économie non hyperinflationniste, dans lequel cas les chiffres comparatifs seront ceux qui auront été présentés comme montants courants de l'année en question, dans les États financiers de l'exercice précédent (autrement dit, ces montants ne seront pas ajustés en fonction des variations ultérieures survenues au niveau des prix ou dans les taux de change).

Lorsque la monnaie fonctionnelle de la société sera celle d'une économie hyperinflationniste, elle retraitera ses États financiers avant d'appliquer la méthode de

conversion établie aux alinéas précédents, excepté les chiffres comparatifs, dans le cas d'une conversion à la monnaie d'une économie non hyperinflationniste. Lorsque l'économie en question cessera d'être hyperinflationniste et que la société cessera de retraiter ses États financiers, elle utilisera comme coûts historiques, pour les convertir à la monnaie de présentation, les montants retraités selon le niveau de prix à la date à laquelle la société cessa de réaliser ledit retraitement. Le Groupe a conclu que l'application de ce modèle n'est pas significative en ce qui concerne la société du Groupe domiciliée en Argentine, c'est pourquoi il n'a pas procédé à retraiter les chiffres comparatifs de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

e) Transactions entre sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation

Comme un pas préalable à l'élaboration des comptes annuels consolidés, l'on a procédé à supprimer tous les soldes et transactions entre sociétés du groupe, ainsi qu'à supprimer les résultats obtenus entre ces sociétés suite auxdites transactions.

f) Immobilisations incorporelles

En règle générale, on enregistre les immobilisations incorporelles à condition qu'elles remplissent le critère d'identifiabilité; elles sont évaluées au départ selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, ultérieurement diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes qu'elles aient subies par dépréciation. Les critères suivants sont appliqués en particulier :

Propriété industrielle

Il s'agit des dépenses en développement capitalisées pour lesquelles le brevet correspondant, ou similaire, a été obtenu, et notamment des coûts d'enregistrement et d'officialisation de la propriété intellectuelle ainsi que des coûts d'acquisition auprès de tiers des droits correspondants. Elles sont amorties de manière linéaire au cours de la durée de vie utile, à raison de 20 % par an.

Applications informatiques

Les licences pour les applications informatiques achetées auprès de tiers ou les programmes d'ordinateur réalisés de manière interne, sont enregistrées comme immobilisations incorporelles sur la base des coûts encourus pour les acheter ou les concevoir, et pour les préparer avant leur utilisation.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques encourues au long de l'exercice seront enregistrés sur le Compte des résultats consolidé.

g) Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont évaluées selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes subies par

dépréciation.
Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les coûts d'extension, de modernisation ou de mise à niveau qui se traduisent par une augmentation de la productivité, de la capacité ou de la performance, ou par un prolongement de la vie utile des biens, sont comptabilisés comme un supplément du coût de ceux-ci. Les coûts de conservation et de maintenance sont chargés sur le Compte des résultats consolidé de l'exercice au long duquel ils ont lieu.

Le groupe amortit ses Immobilisations corporelles de manière linéaire. Les années de vie utile et les pourcentages d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Pourcentage Annuel	**Années de vie utile estimées**
Autres installations	20	5
Mobilier	10	10
Équipements pour le processus	18	5,71
Éléments de transport	25	4
Machinerie	20	5
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10

Les investissements engagés par le groupe dans des locaux loués, et qui ne sont pas séparables de l'actif loué, s'amortissent en fonction de leur vie utile qui sera soit la durée du contrat, y compris la période de renouvellement s'il y a lieu de croire que celui-ci aura lieu, soit la vie économique de l'actif (la plus courte des deux).

h) Fonds de commerce

Le fonds de commerce est uniquement enregistré lorsque sa valeur est mise en avant en vertu d'une acquisition onéreuse, dans le contexte d'un regroupement d'entreprises.

Le fonds de commerce est assigné à chacune des unités génératrices de trésorerie sur laquelle on espère que les bénéfices du regroupement d'entreprises retombent, en procédant, le cas échéant, à enregistrer la correction de valeur correspondante (voir note 4i).

Ultérieurement à la reconnaissance initiale, le fonds de commerce est évalué à son prix d'acquisition moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections de valeur par dépréciation reconnues.

Le fonds de commerce est amorti de manière linéaire sur dix ans. La durée de vie utile sera déterminée séparément pour chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle le fonds de commerce ait été assigné.
À la clôture de chaque exercice, nous analysons s'il existe des indices de dépréciation de valeur des unités génératrices de trésorerie auxquelles le fonds de commerce a été assigné et, si c'est le cas, nous vérifierons leur éventuelle dépréciation de valeur conformément aux indications de la note 4i). Les corrections de valeur par dépréciation reconnues dans le fonds de commerce ne font pas l'objet d'une reprise dans les exercices ultérieurs.

i) Dépréciation des immobilisations incorporelles et matérielles et du fonds de commerce de consolidation.

On considère qu'un élément des Immobilisations corporelles ou incorporelles a subi une perte de valeur par dépréciation lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant soit sa valeur raisonnable moins les frais de vente, soit sa valeur à l'usage (la plus élevée des deux). Pour calculer la valeur récupérable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, la valeur d'usage est le critère utilisé par le Groupe.

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, le groupe évalue, à l'aide du « test de dépréciation » d'usage, si une immobilisation matérielle ou incorporelle à la vie utile indéfinie, ou éventuellement une unité génératrice de trésorerie, présente des signes d'une éventuelle dépréciation. On fait alors une estimation du prix récupérable et l'on procède aux corrections d'évaluation pertinentes. On entend par « unité génératrice de trésorerie » le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie qui sont en bonne mesure indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quand il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Le procédé implanté par la Direction du Groupe pour la détermination de la dépréciation est le suivant :

Pour évaluer la valeur d'usage, la Direction du Groupe élabore tous les ans pour chaque unité génératrice de liquidités, son plan d'affaires pour les marchés et les activités, en incluant d'une manière générale un espace temporaire de cinq exercices. Les principaux composants de ce plan sont les projections de résultats et les flux de caisse.

D'autres variables ont une influence dans le calcul de la valeur récupérable :

- Le taux d'escompte à appliquer, calculé autour de 10,6 %. Les principales variables qui influencent le calcul sont le coût des passifs et les risques spécifiques des actifs.

- Le taux de croissance utilisé pour les flux de caisse a été appliqué en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique, situé autour des 2 %.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de l'extérieur.

Le plan stratégique à cinq ans des sociétés du Groupe est approuvé par le conseil d'administration de la Société mère.

À la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comme décrit dans la note 4, une dépréciation du fonds de commerce associé à l'unité génératrice de trésorerie React2Media,

L.L.C. a été effectuée.
Au cas où il faudrait reconnaître une dépréciation dans une unité génératrice de trésorerie à laquelle tout ou une partie d'un fonds de commerce aurait été assignée, on réduira d'abord la valeur comptable du fonds de commerce qui correspond à cette unité. Si la dépréciation dépasse le montant de celle-ci, on réduira en deuxième lieu, proportionnellement à sa valeur comptable, celle du reste des actifs de l'unité génératrice de trésorerie à concurrence de la plus élevée des valeurs suivantes : sa valeur raisonnable moins les frais de vente, sa valeur d'usage, ou zéro. La perte par dépréciation doit être enregistrée à la charge des résultats de l'exercice.

Quand une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée de dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Ladite réversion d'une perte par dépréciation de valeur est reconnue comme un profit sur le Compte des résultats consolidé.

j) Locations et autres opérations similaires

Comme décrit dans la note 3, le Groupe a appliqué la norme NIIF 16 en utilisant l'approche rétrospective modifiée et, par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée. Cela signifie que les informations comparatives continuent d'être présentées conformément à la NIC 17 et à la CINIIF 4.

Politique comptable applicable à partir du 1er janvier 2019

Le groupe en tant que locataire

Pour tout nouveau contrat conclu à partir du 1er janvier 2019, le Groupe examine si un contrat est ou contient un bail. Un bail est défini comme « un contrat, ou une partie de contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif (l'actif sous-jacent) pendant une période de temps en échange d'une contrepartie ». Pour appliquer cette définition, le groupe évalue si le contrat répond à trois critères essentiels, à savoir :

- le contrat contient un actif identifié, qui est : soit explicitement identifié dans le contrat, soit implicitement spécifié lorsqu'il est identifié au moment où l'actif est mis à la disposition du Groupe.

- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation, en tenant compte de ses droits dans le cadre défini par le contrat.

- le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation.

Le groupe évaluera s'il a le droit de diriger « comment et dans quel but » l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation.

Évaluation et reconnaissance des baux en tant que locataire

Le Groupe reconnaîtra un actif pour droit d'usage et un passif locatif à la date initiale de la location. L'actif destiné au droit d'utilisation est évalué au coût, qui est défini par : la valeur d'acquisition initiale pour l'évaluation du passif au titre de la location ; les coûts directs initiaux encourus par le Groupe ; une estimation des coûts de démantèlement et de suppression de l'actif à la fin de la location ; et les paiements effectués avant le début de la location (nets de toute incitation reçue).

Le Groupe amortit les actifs assortis d'un droit d'utilisation selon la méthode linéaire, du début de la période de location jusqu'à la fin de la durée de vie utile de l'actif assorti d'un droit d'utilisation ou jusqu'à la fin de la période de location, si celle-ci est antérieure. Le Groupe évalue également la dépréciation de la valeur de l'actif par droit d'utilisation lorsque de tels indicateurs existent.

À la date de début, le Groupe évalue le passif à la valeur actuelle des paiements de location en cours à cette date, actualisé en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou le taux débiteur progressif du Groupe.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation du passif de location consistent en : des paiements fixes (y compris en substance des paiements fixes) ; des paiements variables basés sur un indice ou un taux d'intérêt ; des montants attendus ; etc. payables en vertu d'une garantie de valeur résiduelle et des paiements en vertu d'options dont l'exercice est raisonnablement certain.

Après l'évaluation initiale, le passif sera réduit pour les paiements effectués et augmenté pour les intérêts. Il sera remesuré pour refléter toute réévaluation ou modification, ou s'il y a des changements dans les paiements fixes dans la substance.

Lorsque le passif de location est réévalué, l'ajustement correspondant est reflété dans l'actif du droit d'utilisation, ou dans le résultat si l'actif du droit d'utilisation a déjà été réduit à zéro.

Le groupe a choisi de comptabiliser les baux à court terme et les baux d'actifs de faible valeur à l'aide de dossiers pratiques. Au lieu de comptabiliser un actif de droit d'utilisation et un passif de crédit-bail, les paiements correspondants sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée du bail.

Dans l'état de la situation financière, les actifs relatifs aux droits d'utilisation ont été inclus dans les immobilisations corporelles et les passifs relatifs aux baux ont été inclus dans la partie « créditeurs et autres comptes à payer ».

Le groupe en tant que bailleur

La méthode comptable du Groupe en vertu de la NIIF 16 n'a pas changé par rapport à la période comparative. En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrats de location dans la catégorie des contrats de location simple ou de crédits-bails.

Un contrat de location est classé comme un contrat de crédit-bail s'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, et est classé comme un contrat de location simple s'il ne le fait pas.

Politique comptable applicable avant le 1er janvier 2019.

Le groupe en tant que locataire

Crédits-bails

La direction applique son jugement en examinant la substance d'un contrat de location et la question de savoir s'il faut transférer la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif loué. Les principaux facteurs à prendre en compte sont : la durée du contrat de location par rapport à la durée de vie économique de l'actif ; la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location par rapport à la juste valeur de l'actif ; et la question de savoir si le groupe obtient la propriété de l'actif à la fin du contrat de location.

Pour les baux de terrains et de bâtiments, les paiements minimums de location sont d'abord affectés à chaque élément sur la base des justes valeurs relatives des intérêts de location respectifs. Chaque élément est évalué séparément en vue d'un éventuel traitement comme crédit-bail, en tenant compte du fait que les terrains ont normalement une durée de vie économique indéfinie.

Se référer à la note 4.13 pour les méthodes d'amortissement et les durées de vie utile des actifs détenus dans le cadre des crédits-bails. L'élément d'intérêt des paiements de location est affecté au profit et à la perte de l'année en tant que frais financiers sur la période de location.

Locations simples

Tous les autres baux sont traités comme des locations simples. Lorsque le Groupe est preneur, les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant la durée du bail. Les coûts associés, tels que les frais d'entretien et d'assurance, sont imputés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

k) Instruments financiers

k.1) Reconnaissance et radiation des comptes

Les actifs et les passifs financiers sont inscrits lorsque le Groupe devient une partie des dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont rayés des comptes lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque l'actif financier et substantiellement tous les risques et bénéfices sont transférés. Un passif financier est rayé des comptes lorsqu'il s’éteint, est liquidé, annulé ou expire.

k.2) Classement et évaluation initiale des actifs financiers

À l'exception des comptes débiteurs qui ne contiennent pas de composant de financement significatif et qui sont estimés au prix de transaction conformément à la norme IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement mesurés à la juste valeur ajustée selon les coûts de transaction (le cas échéant).

Les actifs financiers autres que ceux désignés et effectifs en tant qu'instruments de couverture sont classés dans les catégories suivantes :

- Coût amorti.
- Juste valeur avec changements dans les résultats (FVTPL).
- Juste valeur à travers un autre résultat global (FVOCI).

Dans les périodes présentées, le Groupe ne possède aucun actif financier classé comme FVOCI.
Le classement est déterminé par :

- Le modèle d'affaires de la société pour la gestion de l'actif financier.
- Les caractéristiques du flux de trésorerie contractuel de l'actif financier.

Toutes les recettes et les dépenses liées aux actifs financiers inscrits dans le résultat de l'exercice sont présentées dans les dépenses financières, les revenus financiers ou autres postes financiers, excepté la dépréciation des comptes débiteurs, qui sont présentés dans d'autres dépenses.

k.3) Évaluation ultérieure des actifs financiers

<u>Actifs financiers à coût amorti</u>
Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils remplissent les conditions suivantes (et n'ont pas été désignés comme FVTPL) :

- Ils demeurent dans un modèle d'affaires dont l'objectif est de maintenir les actifs financiers et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels.

- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de montant principal et d'intérêts sur le montant principal en attente de paiement.

À l'issue de la reconnaissance initiale, ils seront évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La remise n'est pas appliquée lorsque l'effet de la remise est insignifiant. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs commerciaux et la majorité des autres comptes débiteurs du Groupe sont inclus dans cette catégorie d'instruments financiers, ainsi que les obligations cotées auparavant classées comme maintenues jusqu'à leur expiration conformément à la norme IAS 39.

k.4) Dépréciation de la valeur des actifs financiers

Les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 utilisent plus d'informations prospectives

pour reconnaître les pertes de crédit attendues - le modèle de perte de crédit attendue (ECL). Cela remplace le « modèle de pertes encourues » de l'IAS 39. Les instruments inclus dans la portée des nouvelles exigences incluaient des prêts et d'autres actifs financiers de type dette évalués au coût amorti et FVOCI, les comptes débiteurs commerciaux, les actifs contractuels reconnus et évalués selon la norme IFRS 15 et les engagements de prêt et autres contrats de garantie financière (pour l'émetteur) qui ne sont pas évalués à la juste valeur avec changements dans les résultats. La reconnaissance des pertes pour crédits ne dépend plus du fait que le Groupe identifie en premier lieu un événement de perte pour crédits. En revanche, le Groupe tient compte d'un éventail plus large d'informations en évaluant le risque du crédit et en mesurant les pertes de crédit attendues, y compris les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables relatives à la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

En appliquant cette approche prospective, une distinction est faite entre :

- Les instruments financiers qui n'ont pas subi de dépréciation significative de la qualité du crédit à compter de la reconnaissance initiale ou ayant un faible risque de crédit (« première phase »), et

- Les instruments financiers qui ont subi une dépréciation significative de la qualité du crédit à compter de la reconnaissance initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (« deuxième phase »).

L'étape 3 couvrirait les actifs financiers qui présentent une évidence objective de dépréciation à la date de présentation.

Les « pertes attendues de crédit à 12 mois » sont reconnues dans la première catégorie, tandis que les « pertes attendues à vie » sont reconnues dans la deuxième. Les « pertes pour crédits » sont reconnues dans la deuxième catégorie.

Le calcul des pertes de crédit attendues est déterminé par le biais d'une estimation pondérée de la probabilité de pertes pour crédits tout au long de la durée de vie attendue de l'instrument financier.

<u>Dettes commerciales et autres comptes débiteurs et actifs contractuels</u>

Le Groupe utilise une approche simplifiée dans la comptabilisation des comptes de dettes commerciales et autres comptes débiteurs, ainsi que d'actifs contractuels, et enregistre le fonds de provision pour les pertes en tant que pertes de crédit attendues à vie. Il s'agit des déficits attendus dans les flux de trésorerie contractuels, en tenant compte du potentiel de non-respect à tout moment au cours de la durée de vie de l'instrument financier. Pour le calcul, le Groupe utilise son expérience historique, les indicateurs externes et l'information prospective pour calculer les pertes de crédit attendues en utilisant une matrice des provisions.

Le Groupe évalue de manière collective la dépréciation des comptes débiteurs

commerciaux, étant donné qu'ils possèdent des caractéristiques de risque de crédit communes et ont été regroupés en fonction des jours de retard dans le paiement.

k.5) Classement et évaluation des passifs financiers

Étant donné que la comptabilisation des passifs financiers reste en grande mesure la même selon la norme IFRS 9 par rapport à la norme IAS 39, les passifs financiers du Groupe n'ont pas été affectés par l'adoption de l'IFRS 9. Toutefois, par souci d'exhaustivité, la politique comptable est indiquée ci-après.

Les passifs financiers du Groupe incluent la dette financière, les créances commerciales et autres comptes débiteurs.

Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur, et, le cas échéant, sont ajustés selon les coûts de transaction, à moins que le Groupe ait désigné un passif financier à une juste valeur avec des changements dans les résultats.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, excepté les dérivés et les passifs financiers désignés dans FVTPL, qui sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur avec les pertes ou les profits reconnus sur le résultat de l'exercice.

Toutes les charges liées aux intérêts et, le cas échéant, les changements de la juste valeur d'un instrument portés au résultat de l'exercice sont inclus dans les coûts ou les revenus financiers.

l) Monnaie étrangère

Les postes compris dans les comptes annuels consolidés de chacune des sociétés du Groupe sont évalués dans les devises fonctionnelles respectives de celles-ci. Les comptes annuels consolidés sont présentés en euros, ceux-ci étant la devise fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

Les sociétés qui composent le groupe enregistrent dans leurs états financiers individuels :

- Les transactions dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle réalisées au cours de l’exercice, selon les taux de change en vigueur aux dates des opérations.

- Los soldes des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle (trésorerie et postes transformables en liquide sans perte de valeur), selon les taux de change à la clôture de l’exercice.

- Les soldes des actifs et des passifs non monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle, selon les taux de change historiques.

Les bénéfices et les pertes en provenance de ces registres sont inclus sur le Compte de résultats consolidé.

m) Impôt sur les bénéfices

Les sociétés du Groupe qui ont leur siège en Espagne étaient imposées jusqu'à l'exercice 2016 sous le régime spécial de consolidation fiscale, dans le groupe ayant à sa tête la Société mère.

Le 30 décembre 2016, la réunion du Conseil d'Administration s'est tenue pour informer que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (« ISP ») est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio (voir note 12), et que, conformément aux dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014 du 27 novembre sur l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité dominante du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, l'incorporation des Sociétés du Groupe Antevenio à celles applicables a été approuvée, rendue effective à compter de la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que sociétés dépendantes du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité dominante ISP.

On calcule la charge de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice en question en additionnant l'impôt courant, obtenu par application du taux d'imposition pertinent à l'assiette imposable de l'exercice moins les abattements et les bonifications, et les variations subies pendant ledit exercice par les actifs et les passifs en raison d'impôts différés enregistrés. Il est reconnu sur le Compte de résultats consolidé, excepté quand cela correspond à des transactions qui sont enregistrées directement sur le patrimoine net, auquel cas, l'impôt correspondant est également enregistré sur le patrimoine net.

Les impôts différés sont enregistrés pour les différences temporaires existantes à la date de l'état de situation financière consolidée entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables. On considère comme la base fiscale d'un élément du capital propre le montant attribué à cet élément à des fins fiscales. L'effet des impôts par rapport aux différences temporaires est inclus dans les postes correspondants de « Actifs pour impôt différé » et « Passifs pour impôt différé » de l'état de situation financière consolidé.

Le groupe reconnaît un passif par impôt différé pour tous les écarts temporels imposables sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

Le Groupe reconnaît les actifs pour impôt différé pour tous les écarts temporaires déductibles dans la mesure où il résulterait probable que le Groupe fiscal dispose de bénéfices fiscaux futurs permettant la récupération de ces actifs, sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la règlementation en vigueur.

À la clôture de chaque exercice, le groupe évalue les actifs par impôts différés reconnus, et ceux qui ne l'ont pas été précédemment. Sur la base de ladite évaluation, nous procédons à rayer un actif reconnu précédemment s'il n'est plus probable de le récupérer, ou s'il est pertinent d'enregistrer tout actif pour impôt différé non reconnu précédemment pourvu qu'il soit probable que la Société dispose de bénéfices fiscaux futurs permettant de les appliquer.

Les actifs et les passifs par impôt différé sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de leur reprise, selon la réglementation en vigueur adoptée et conformément à la

manière dont on entend raisonnablement récupérer ou payer l'actif ou le passif par impôt différé.

Les actifs et les passifs par impôt différé ne s'actualisent pas. Ils sont classés comme actifs et passifs non courants, indépendamment de la date de réalisation ou de liquidation attendue.

Étant donné que le groupe consolidé appartient à un groupe fiscal, les montants résultants à payer/encaisser pour l'Impôt sur les Sociétés de l'exercice ne seront pas liquidés avec les administrations publiques, mais avec la société dominante du groupe fiscal auquel il appartient.

n) Recettes et dépenses

Le Groupe Antevenio est spécialiste en performance et brand marketing. Pour s'adapter plus rapidement aux différents changements dans l'industrie du marketing en ligne, le Groupe Antevenio développe de même ses propres solutions technologiques pour les commercialiser.

Les revenus proviennent principalement des services liés au traitement de données, aux services technologiques d'externalisation (outsourcing), etc.

Pour déterminer si les revenus doivent être inscrits ou pas, le Groupe suit une procédure en cinq étapes :

1. identification du contrat avec un client
2. identification des obligations de rendement
3. détermination du prix de la transaction
4. assignation du prix de transaction aux obligations d'exécution
5. reconnaissance des revenus lorsque les obligations de rendement sont remplies.

Le prix total de transaction d'un contrat est réparti entre les différentes obligations d'exécution sur la base de leurs prix de vente indépendants relatifs. Le prix de transaction d'un contrat exclut toute somme perçue au nom de tiers.

Les recettes ordinaires sont inscrites à une période déterminée ou dans le temps, lorsque (ou à mesure que) la Société satisfait aux obligations d'exécution par le biais d'un transfert des biens ou des services promis à ses clients.

Le Groupe reconnaît les passifs pour contrats reçus par rapport aux obligations de rendement non satisfaites et présente ces montants comme d'autres passifs sur l'État de la situation financière. De manière similaire, si le Groupe satisfait à une obligation d'exécution avant de recevoir la contreprestation, le Groupe reconnaîtra un actif contractuel ou un crédit sur son État de la situation financière, selon qu'il existe d'autres aspects, outre dans le temps, nécessaires avant que la contreprestation soit exigible.

o) Provisions et contingences

Dans l'élaboration des comptes annuels consolidés, les Administrateurs de la société mère

font la distinction entre :

n.1) Provisions : soldes créanciers couvrant les obligations actuelles dérivées d'évènements passés, dont l'annulation est probable qu'elle provoque une sortie de ressources, mais qui résultent indéterminés quant à leur montant et/ou moment d'annulation.

n.2) Passifs contingents : éventuelles obligations surgies à conséquence d'évènements passés, dont la matérialisation future est conditionnée à ce qu'il ait lieu, ou pas, à un ou plusieurs évènements futurs indépendants de la volonté du Groupe.

Les comptes annuels consolidés recueillent toutes les provisions à l'égard desquelles nous estimons que la probabilité que nous ayons à satisfaire l'obligation est plus grande que le contraire, et elles sont enregistrées pour la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer à un tiers l'obligation. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les comptes annuels consolidés, mais ils figurent dans le rapport.

Les provisions sont chiffrées, à la clôture de l'exercice, à la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire au règlement de l'obligation ou à son transfert à un tiers. L'on enregistre les ajustements issus de l'actualisation de ces provisions comme des dépenses financières, et ce à mesure que les droits sont constatés. S'il s'agit de provisions à échéance d'un an au plus, et que l'effet financier n'est pas significatif, aucune réduction n'est appliquée.

On ne déduit pas le montant de la dette de la compensation à recevoir d'un tiers au moment du règlement de l'obligation : la compensation est inscrite comme un actif, s'il n'y a pas de doutes quant au recouvrement de ce remboursement.

p) Revenus différés

Les subventions de capital non remboursables, ainsi que les dons et les legs, sont évalués à la valeur raisonnable du montant octroyé ou du bien qui a été reçu. Initialement, ils sont enregistrés dans le poste « Revenus différés » du passif de l'État de Situation Consolidé et ils sont reconnus sur le Compte des résultats consolidé proportionnellement à la dépréciation subie au long de la période pour les actifs financés par ces subventions, à moins qu'il ne s'agisse d'actifs non dépréciables, auquel cas ils seront imputés au résultat de l'exercice où l'aliénation ou la cessation de ces derniers se produirait.

Ces subventions à caractère remboursable sont enregistrées comme dettes à long ou à court terme (selon le délai de remboursement) transformables en subventions jusqu'à acquérir le statut de non remboursables.

Les subventions d'exploitation sont portées au crédit du compte de résultats de l'exercice au moment de l'acquisition.

q) Éléments propres de nature environnementale

De par la nature de son activité, le groupe ne possède pas, parmi ses immobilisations corporelles, d'actifs significatifs destinés à réduire l'impact sur l'environnement ou à protéger ou améliorer ce dernier, et n'a pas reçu de subventions ni n'a encouru de frais, pendant l'exercice, destinés à l'amélioration et à la protection de l'environnement. Le groupe n'a pas non plus constitué de provisions pour couvrir des risques ou des dépenses au titre d'actions environnementales, car il estime qu'il ne saurait y avoir d'imprévus liés à la protection ou à l'amélioration de l'environnement.

r) Transactions entre les parties en rapport

Les opérations entre parties liées, indépendamment du degré d'étroitesse de leurs liens, sont comptabilisées conformément aux règles générales. Par conséquent, d'une manière générale, les éléments faisant l'objet de transactions sont comptabilisés au moment initial à leur valeur raisonnable. Si le prix convenu lors d'une opération diffère de la valeur raisonnable, l'écart est enregistré compte tenu de la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

s) Paiements basés sur les instruments du patrimoine

Les biens ou les services reçus au cours de ces opérations sont comptabilisés comme des actifs ou des charges, selon leur nature au moment de leur acquisition et l'augmentation correspondante des capitaux propres, selon que la transaction est effectuée avec des instruments de capitaux propres, ou avec le passif correspondant, ou qu'elle est effectuée avec une somme basée sur la valeur de ceux-ci.
Les transactions avec des employés effectués avec des instruments de capitaux propres, pour les services réalisés tout comme pour l'augmentation des capitaux propres à comptabiliser, seront évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres cédés, référencée à la date de la décision de la cession.

La société mère maintient un plan de compensation envers la Direction qui consiste en la remise d'options sur des actions d'Antevenio.

Ce plan est évalué à sa juste valeur (voir Note 4w) au moment où il est attribué initialement grâce à une méthode de calcul financier généralement acceptée, qui entre autres, tient compte du prix de l'exercice de l'option, de la volatilité, du délai de l'exercice, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risques.

L'imputation de leur valeur sur le compte de résultat, comme charge de personnel, est effectuée sur la base de son fait générateur durant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, excepté dans le cas des options accordées durant l'exercice 2016 qui ont été enregistrées, en suivant un critère de prudence, intégralement en tant que charge de personnel à la date initiale, avec contrepartie sur les capitaux propres et sans réaliser aucun type de réévaluation de sa valeur initiale. Étant donné que la contrepartie de cette dépense est une augmentation des fonds propres (« Autres instruments de capitaux propres »), il n'y a aucun effet aux capitaux propres d'Antevenio S.A. et ses sociétés dépendantes. Cependant, à la clôture de l'exercice, la Société dominante révise ses estimations premières sur le nombre d'options qui seront réalisables selon ses attentes et elle comptabilise, s'il y a lieu, l'impact cette révision sur le

compte de résultat avec la rectification correspondante des capitaux propres.

t) Tableau des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie consolidé a été élaboré en utilisant la méthode indirecte et dans ce dernier il est utilisé les suivantes expressions avec la signification qui est indiquée ensuite :

- Activités d'exploitation : activités rapportant les recettes ordinaires du groupe, et autres activités ne pouvant être qualifiées d'activités d'investissement ou de financement.

- Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession d'actifs ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non compris dans la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.

- Activités de financement : activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

u) Regroupement d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont enregistrés pour leur valeur raisonnable, à condition que cette valeur raisonnable ait été analysée de manière assez fiable, hormis les exceptions suivantes :

- Actifs non courants classés comme maintenus pour la vente : ils sont inscrits pour leur valeur raisonnable moins les coûts de vente.

- Actifs et passifs pour impôt différé : ils sont évalués pour la quantité que l'on prévoit de recouvrer ou payer, selon les taux d'intérêt qui soient applicables dans les exercices dans lesquels il soit prévu de réaliser les actifs ou de payer les passifs, à partir de la norme en vigueur ou celle approuvée en attente de publication, à la date d'acquisition. Les actifs et passifs pour impôt différé ne sont pas déduits.

- Actifs et passifs associés à des régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, pour la valeur actuelle des rétributions engagées moins la valeur raisonnable des actifs des engagements avec lesquels les obligations seront liquidées.

- Immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut pas être effectuée en se référant à un marché actif et qui impliqueraient la comptabilisation d'un revenu sur le compte de résultats : l'écart négatif calculé a été déduit.

- Actifs reçus en tant qu'indemnité face à des imprévus et incertitudes : ils sont enregistrés et évalués de manière consistante avec l'élément à l'origine de l'imprévu ou l'incertitude.

- Droits réacquis reconnus en tant qu'immobilisation incorporelle : ils sont évalués et

amortis sur la base de la période contractuelle restante jusqu'à leur finalisation.

- Obligations classées en tant qu'imprévus : elles sont inscrites comme un passif pour la valeur raisonnable d'assumer lesdites obligations, à condition que ce passif soit une obligation présente issue de faits passés et que sa valeur raisonnable puisse être mesurée de manière assez fiable, même si la survenue d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour liquider l'obligation n'est pas probable.

L'excès, à la date d'acquisition, du coût du regroupement d'entreprises sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés est inscrit comme un fonds de commerce.

Si le montant des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés a été supérieur au coût du regroupement d'entreprises, cet excès aura été comptabilisé sur le compte de résultats comme un revenu. Avant d'inscrire ledit revenu, il a été à nouveau évalué si tant les actifs identifiables acquis et les passifs assumés que le coût du regroupement d'entreprises ont été identifiés et évalués.

Les passifs et les instruments du patrimoine émis en tant que coût du regroupement et les actifs identifiables acquis et les passifs assumés ont ensuite été comptabilisés conformément aux normes d'enregistrement et d'évaluation correspondantes en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément patrimonial.

v) Instruments du patrimoine propre (actions propres)

Les actions propres que le Groupe acquiert de la Société contrôlée sont enregistrées, à la moindre valeur du patrimoine net, pour la valeur de la contreprestation donnée en échange. Les résultats dérivés de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'amortissement des instruments du patrimoine propre sont reconnus directement sur le patrimoine net, sans qu'à aucun moment il ne soit enregistré de résultats sur le Compte de résultats consolidé.

w) Calcul de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers calculés à la juste valeur dans l'État de situation financière sont regroupés sur trois niveaux d'une hiérarchie de juste valeur. Les trois niveaux sont définis sur la base de l'observabilité des apports significatifs au calcul, comme indiqué ci-après :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour les actifs ou les passifs identiques
- Niveau 2 : apports autres que les prix cotés inclus dans le Niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : apports non observables pour l'actif ou le passif.

Il n'y a eu aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 en 2019 ou 2018.

NOTE 5. FONDS DE COMMERCE DE CONSOLIDATION

La ventilation du fonds de commerce de consolidation, selon les critères indiqués plus haut, est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	276 461	276 461
Antevenio S.R.L.	3 686 847	3 686 847
Antevenio ESP, S.L.U.	81 027	81 027
Antevenio Publicité S.A.R.L.	2 269 585	2 269 585
React2Media, L.L.C. (voir Note 25)	2 464 042	3 905 134
Foreseen Media, S.L. (voir Note 25)	109 509	-
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L (voir Note 25)	2 329 094	-
Total coût	**11 216 564**	**10 219 054**

Chaque fonds de commerce est issu de l'acquisition de chacune des sociétés du groupe. Les Administrateurs ont défini chacune des sociétés comme une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Pour évaluer la valeur recouvrable, la Direction du Groupe élabore annuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie son plan d'affaires pour les marchés et les activités, en incluant d'une manière générale un espace temporaire de cinq exercices. Les principaux composants de ce plan sont les projections de résultats et les flux de caisse.

La valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie a été déterminée sur la base de la valeur utilisée.

Les hypothèses clés abordées dans ces projections de résultats et de flux de caisse et qui ont une influence dans le calcul de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- Le taux d'escompte à appliquer, calculé autour de 10,6 %. Les principales variables qui influencent le calcul sont le coût des passifs et les risques spécifiques des actifs.

- Les estimations des flux de trésorerie ont été réalisées sur la base de rendements passés, par conséquent les cas de figure de la direction incluent des marges de bénéfices stables en tenant compte des investissements en cours.

- Un taux à perpétuité de 2% qui reflète la croissance moyenne à long terme de l'industrie.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de l'extérieur.

Le plan stratégique à cinq ans des sociétés du Groupe est approuvé par le conseil

d'administration de la Société mère.
À la date de formulation des Comptes annuels consolidés, il n'a pas été mis en évidence de situation faisant changer les hypothèses et les conclusions atteintes par le Groupe à la clôture de l'exercice 2019.

La Direction estime qu'il n'est pas probable qu'un changement raisonnablement possible ait lieu dans une hypothèse clé sur laquelle la Direction ait basé sa détermination du montant recouvrable aux fins d'analyse du test de dépréciation, pouvant avoir comme conséquence que le montant comptable de l'unité génératrice de trésorerie dépasse son montant recouvrable.

Au cours de cet exercice, les administrateurs ayant obtenu des informations complémentaires sur la dépréciation d'une des sociétés considérées comme une UGT, React2Media, L.L.C., la valeur de son fonds de commerce a été ajustée et l'effet a été comptabilisé dans le compte de résultat consolidé de l'exercice comme une charge de 1,4 million d'euros sous la rubrique « Dépréciation d'actifs » (voir note 17.g).

NOTE 6. IMMOBILISATION CORPORELLE

Les soldes et variations au long des exercices 2019 et 2018 des valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction évaluative sont :

	01/01/2018	Inscriptions	Retraits	31/12/2018	Inscriptions	Retraits	Transfert	31/12/2019
Coût :								
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	1 029 181	103 119	(167 323)	964 977	170 891	(7 344)	1 046	1 129 570
Droit d'usage	-	-	-	-	1 615 858	-	-	1 615 858
	1 029 181	**103 119**	**(167 323)**	**964 977**	**1 786 749**	**(7 344)**		**2 745 428**
Amortissement cumulé :								
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	(756 051)	(101 840)	165 720	(692 171)	(92 949)	7 344	(7 701)	(785 477)
Droit d'usage	-	-	-	-	(502 994)	-	-	- (502 994)
	(756 051)	**(101 840)**	**165 720**	**(692 171)**	**(595 943)**	**7 344**	**(7 701)**	**(1 288 471)**
Dépréciation :								
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	(6 580)		-	(6 580)	-	6 580	-	-
	(6 580)	**-**	**-**	**(6 580)**	**-**	**6 580**	**-**	**-**
Immobilisations corporelles, net	**266 550**	**1 279**	**(1 603)**	**266 226**	**1 190 805**	**6 580**	**(7 701)**	**1 456 956**

Les ajouts réalisés durant l'exercice 2019 correspondent principalement à l'actif pour droit d'usage inscrit sur la base de l'adoption anticipée de la nouvelle norme internationale d'information financière nº 16, comme détaillé sur la note 2a, s'agissant du montant de l'actif pour le droit d'utilisation de 1 615 858 euros, il reflète également une charge d'amortissement dudit actif d'un montant de 502 994 euros.

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	510 969	407 404

	510 969	**407 404**

La valeur nette comptable des biens des immobilisations corporelles situés en dehors du territoire espagnol s'élève à 150 233,69 euros au 31 décembre 2019 (80 366 euros au 31 décembre 2018).

Aux 31 décembre 2019 et 2018 il n'y a pas d'engagements d'achat fermes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

La politique du Groupe est celle de formaliser des polices d'assurance pour couvrir les éventuels risques auxquels sont assujettis les différents éléments de ses immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2019 et 2018, les biens de la Société sont assurés par une police d'assurance. Les administrateurs du Groupe considèrent que cette police couvre suffisamment les risques associés à l'immobilisation corporelle.

NOTE 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les soldes et les variations durant l'exercice 2019 et l'exercice 2018 des valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction d'évaluation sont les suivants :

	01/01/2018	Inscriptions	Retraits	31/12/2018	Inscriptions	Inscriptions liées à des combinaisons d'affaires (note 27)	Retraits	31/12/2019
Coût :								
Propriété industrielle	65 156	-	(4 082)	61 074				61 074
Applications informatiques	3 932 791	204 020	(30 203)	4 106 609	608 665	(4 930)	5 363	4 715 707
	3 997 947	**204 020**	**(34 285)**	**4 167 683**	**608 665**	**(4 930)**	**5 363**	**4 776 781**
Amortissement cumulé :								
Propriété industrielle	(65 156)	-	4 081	(61 075)				(61 075)
Applications informatiques	(3 171 357)	(249 242)	17 900	(3 402 700)	(132 909)	(2 119)	(2 707)	(3 540 435)
	(3 236 513)	**(249 242)**	**21 981**	**(3 463 775)**	**(132 909)**	**(2 119)**	**(2 707)**	**(3 601 510)**
Dépréciation :								
Applications informatiques	(261 557)	-	-	(261 557)	-	-	-	(261 557)
	(261 557)	**-**	**-**	**(261 557)**	**-**	**-**	**-**	**(261 557)**
Immobilisations incorporelles, Net	**499 877**	**(45 222)**	**(12 304)**	**442 351**	**475 756**	**(7 049)**	**2 656**	**913 714**

La valeur nette comptable des biens des immobilisations incorporelles situés en dehors du territoire espagnol s'élève à 231 583,42 euros au 31 décembre 2019 (150 519 euros au 31 décembre 2018).

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Propriété industrielle	61 074	65 245
Applications informatiques	2 282 230	2 154 182
	2 343 304	**2 219 427**

NOTE 8.BAUX

La charge aux résultats des exercices 2019 et 2018, au titre de bail, s'est élevée à 155 432 euros et 756 776 euros, respectivement (voir note 17 d).

Les engagements de paiements futurs minimums correspondants à des baux opérationnels non annulables ont été inscrits par le Groupe sur la base de l'adoption anticipée de la nouvelle IFRS 16, comme détaillé sur la note 2.

Les baux principaux correspondent aux bureaux situés à la Rue Marqués de Riscal 11, Madrid, et en plus petite mesure aux baux des bureaux situés en Italie, France, Mexique et États-Unis.

NOTE 9. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Les actifs financiers sont reconnus à leur coût amorti sans observer de changements par rapport à l'exercice précédent.

Le détail des actifs financiers à long terme est le suivant :

	Crédits et autres		**Total**	
	31/12/2019	**31/12/2018**	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Prêts et postes à encaisser (Note 9.2)	126 463	121 371	126 463	121 371
Total	**126 463**	**121 371**	**126 463**	**121 371**

Le détail des actifs financiers à court terme est le suivant :

	Court terme		**Total**	
	31/12/2019	**31/12/2018**	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Trésorerie et actifs liquides équivalents (Note 9.1)	3 034 129	5 611 926	3 034 129	5 611 926
Prêts et postes à encaisser (Note 9.2)	7 118 854	9 113 641	7 118 854	9 113 641
Total	**10 152 983**	**14 725 567**	**10 152 983**	**14 725 567**

9.1) Trésorerie et autres actifs liquides équivalents

Sous ce titre est reprise la partie pleinement liquide du capital propre du groupe, constituée par les soldes en espèces en caisse et dans les banques, ainsi que par les dépôts bancaires à court terme à échéance initiale à trois mois ou moins de trois mois. Ces soldes sont disponibles sans restrictions et n'en comportent pas de risques de variations de valeur.

Le détail desdits actifs est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes courants	2 631 198	4 261 009
Caisse	481	967
Dépôts grande liquidité (a)	402 450	1 349 950
Total	**3 034 129**	**5 611 926**

(a) Ils correspondent principalement à des dépôts bancaires dans

(i) Bankia d'un montant de 402 450 euros au 31 décembre 2019 (1 022 450 au 31 décembre 2018).

(ii)Bankinter d'un montant de 327 500 euros au 31 décembre 2018.

Ces dépôts sont disponibles et liquidables, avec un jour de marge à partir de l'annulation. Les intérêts rapportés durant l'exercice 2019 pour des dépôts bancaires et des comptes bancaires s'élèvent à 249,47 euros (2 840 euros durant l'exercice 2018).

La trésorerie dans des sociétés étrangères au 31 décembre 2019 s'élève à 1 542 024,19 euros (1 313 106 euros au 31 décembre 2018).

9.2) Prêts et postes à encaisser

La composition de ce poste est la suivante, en euros :

	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Crédits pour des opérations commerciales				
Clients tiers		6 305 579	-	8 254 292
Total Clients pour des opérations commerciales	**-**	**6 305 579**	**-**	**8 254 292**
Clients entreprises du groupe		589 466	-	604 941
Autres actifs courants société du groupe		-	-	-
Total montants avec des sociétés du groupe	**-**	**589 466**	**-**	**-**
Crédits pour des opérations non commerciales				
Garanties et dépôts	96 472	-	91 380	-
Autres actifs	29 991	223 808	29 991	254 408
Total Crédits pour des opérations non commerciales	**126 463**	**223 808**	**121 371**	**254 408**
Total	**126 463**	**7 118 854**	**121 371**	**8 508 700**

Le détail de l'épigraphe de Clients est le suivant :

Description	31/12/2019	31/12/2018
Clients pour ventes et prestation de services		
Soldes commerciaux	6 109 660	8 038 308
Ristournes accordées en attente de liquidation	(845 100)	(1 208 693)
Soldes commerciaux en attente d'émission	1 041 019	1 424 676
Total	**6 305 579**	**8 254 292**

Les variations dérivées des pertes par dépréciation provenant du risque de crédit par type d'actifs financiers ont été les suivantes :

Dépréciations	31/12/2017	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Application	31/12/2018	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Application	31/12/2019
Crédits pour opérations commerciales									
Clientes	(1 658 580)	(831 273)	546 679	478 675	(1 464 499)	(883 898)	335 090	452 704	(1 560 603)
Total	**(1 658 580)**	**(831 273)**	**546 679**	**478 675**	**(1 464 499)**	**(883 898)**	**335 090**	**452 704**	**(1 560 603)**

Le Groupe enregistre les mouvements de ces corrections à l'épigraphe "Dépréciation de valeur des actifs circulants" sur le Compte de résultats consolidé. Durant l'exercice 2019, des montants de corrections historiquement provisionnées sur des soldes de clients pour un montant de 452 704 euros (478 675 durant l'exercice 2018).

NOTE 10. PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant :

	Dettes envers des établissements de crédit	Autres		Total	
		31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Débits et postes à payer (Note 10.1)		**3 753 133**	**2 842 833**	**3 753 133**	**2 842 833**
Total		**3 753 133**	**2 842 833**	**3 753 133**	**2 842 833**

La valeur sur les livres des prêts et des postes est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant :

	Autres dettes à court terme		Autres		Total	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Débits et postes à payer (Note 10.1)	184 779	256 800	7 341 644	5 673 588	7 526 423	5 930 388
Total	**184 779**	**256 800**	**7 341 644**	**5 673 588**	**7 526 423**	**5 930 388**

10.1) Débits et postes à payer

Le détail au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 est le suivant :

	Solde au 31/12/2019		Solde au 31/12/2018	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Pour opérations commerciales :				
Fournisseurs	-	3 436 390	-	3 060 366
Fournisseurs entreprises associés	-	281 093	-	174 446
Créditeurs	-	1 789 527	-	1 742 256
Total soldes pour opérations commerciales	**-**	**5 507 010**	**-**	**4 977 068**
Pour opérations non commerciales :				
Dettes envers des établissements de crédit (2)	73 881	184 779	6 343	149 636
Autres dettes (1)	1 205 725	563 057	705 402	107 163
Provisions	199 699	-	204 459	-
Dettes envers des tiers (3)	2 273 829	207 539	1 926 629	181 478
Prêts et autres dettes	**3 753 133**	**955 375**	**2 842 833**	**438 277**
Dettes envers des entreprises du groupe (note 16 et 25)		366 778	-	
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	-	677 699	-	341 236
Total soldes pour opérations non commerciales	**-**	**1 044 478**	**-**	**341 236**
Avances de clients	-	19 560	-	173 807
Autres passifs courants	**-**	**19 560**	**-**	**173 807**
Total Débits et postes à payer	**3 753 133**	**7 526 423**	**2 842 833**	**5 930 388**

(1) Le poste « Autres dettes » fait référence essentiellement aux dettes avec le Centre de développement technologique industriel (CDTI) et principalement à l'impact de la IFRS 16. Voir Note 15.

(2) Le montant indiqué à l'épigraphe de Dettes envers des établissements de crédit correspond au solde en attente de paiement de la ligne de crédit avec l'établissement CHASE dans la société React2Media, aux dettes de cartes de crédit et au crédit-bail. Voir Note 11.

(3) Le montant enregistré au 31 décembre 2019 dans l'épigraphe dettes envers des tiers à long terme d'un montant de 2 273 829 euros et à court terme d'un montant de 207 539 euros (1 926 629 euros à long terme et 181 478 euros à court terme au 31 décembre 2018) correspond au passif financier généré par le regroupement d'entreprises décrit à la note 25.

10.2) Classement par échéances

Le détail des échéances des différents passifs financiers à long terme, avec une échéance déterminée ou déterminable, au 31 décembre 2019, est le suivant :

	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers des établissements de crédit et autres dettes	55 669	56 724	57 799	61 836	254 124	**486 152**
Autres passifs non courants	719 573		-	-	-	**719 573**
Total	**775 242**	**56 724**	**57 799**	**61 836**	**254 124**	**1 205 725**

Le détail à cause de l'échéance des différents passifs financiers à long terme, avec une échéance déterminée ou déterminable, à la clôture de l'exercice 2018, est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	À partir de 2024	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers des établissements de crédit et autres dettes	313 867	55 669	56 724	57 799	227 685	**711 744**
Autres passifs non courants	859 900	1 066 729		-	-	**1 926 629**
Total	**1 173 767**	**1 122 398**	**56 724**	**57 799**	**227 685**	**2 638 373**

NOTE 11. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités du Groupe sont exposées à plusieurs types de risques financiers, où nous pouvons remarquer essentiellement les risques de crédit, de liquidité et les risques de marché (taux de change, type d'intérêt et autres risques du prix).

Risque de taux d'intérêt

Tel qu'il est écrit à la note 15, la Société dépendante Código Barras Networks, S.L.U. a obtenu du Centre pour le Développement technologique industriel (CDTI) un prêt au taux d'intérêt 0% comme collaboration dans le développement du projet de recherche et développement dénommé « Extracteur et classificateur automatique de données de boutiques virtuelles sur le site web ».

Tel qu'il est écrit à la note 15, la société dépendante Mamvo Performance, S.L. a obtenu du Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI) un prêt au taux d'intérêt bonifié comme collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Nouveau système de publicité numérique personnalisée au moyen de techniques de Machine learning et d'algorithmes avancés de traitement de données ».

Risque de taux de change

On essaie de faire en sorte que le financement des actifs à long terme libellés en devises autres que l'euro ait lieu dans la devise dans laquelle est libellé l'actif. Il en va particulièrement ainsi dans le cas des acquisitions d'entreprises dont les actifs sont chiffrés en devises autres que l'euro.

Le risque de taux de change est principalement issu des ventes en monnaie étrangère, en particulier en Dollar Américains et en Pesos Mexicains. Le résultat net pour les écarts de change montre une perte nette à ce titre d'un montant de 9 234 euros au 31 décembre 2019 et de 47 632 euros au 31 décembre 2018.

Risque de liquidité

La situation générale des marchés financiers, et du marché bancaire en particulier, au cours de ces derniers mois, a été particulièrement défavorable pour les demandeurs de crédit. Le groupe reste constamment attentif à l'évolution des différents facteurs pouvant aider à affronter la crise de liquidité et, tout spécialement, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Voici un résumé des points qui retiennent plus particulièrement notre attention :

- Liquidité d'actifs monétaires : le placement des excédents se fait toujours à très courts délais et dans des conditions de grande disponibilité. Au 31 décembre 2019, le montant en espèces et moyens liquides équivalents est de 3 034 129 euros (5 611 926 euros au 31 décembre 2018).

- Le fonds de roulement est positif au 31 décembre 2019, d'un montant de 1 455 299 euros (6 255 380 euros au 31 décembre 2018).

Risque de crédit

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

Les principaux actifs financiers du groupe sont des soldes de caisse et de trésorerie, des débiteurs commerciaux et autres montants à encaisser, ainsi que des investissements, qui représentent la plus forte exposition du groupe au risque de crédit lié aux actifs financiers.

Le Groupe effectue un suivi continu de la qualité de crédit des clients par le biais d'un calcul de la qualification de crédit. Lorsque cela est possible, des qualifications de crédit et/ou des rapports externes sur les clients sont obtenus et utilisés. La politique du Groupe consiste à traiter uniquement avec des contreparties solvables. Les délais des crédits varient de 30 à 90 jours. Les conditions de crédit négociées avec les clients sont soumises à un processus interne d'approbation qui tient compte de la qualification de crédit obtenue. Le risque de crédit en cours est géré par la vérification périodique de l'analyse de vieillissement, avec les limites de crédit par client.

Les débiteurs commerciaux comprennent un grand nombre de clients dans plusieurs secteurs

et zones géographiques.

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

Risque concurrence :

Sur un marché qui ne cesse d'évoluer et avec de hauts taux de croissance, de nouveaux acteurs se sont introduits dans les marchés où opère Antevenio. Nonobstant, étant donné l'expérience de plus de quinze ans sur ce marché, la position et la notoriété du Groupe Antevenio et la qualité de nos services, nous estimons que nous continuerons à remplir une position de leadership.

Risque de dépendance de clients ou de fournisseurs

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

Risque personnes clé

L'un des actifs principaux du Groupe Antevenio est celui d'avoir su réunir une équipe de personnes et dirigeants clés aux postes stratégiques du Groupe.

Risque de traitement de données à caractère personnel

Le Groupe Antevenio exerce de nombreuses activités de traitement de données personnelles dans le cadre de l'exercice normal de ses activités, tant en qualité de Responsable du Traitement qu'en qualité de Responsable.

Le Groupe Antevenio est profondément conscient de l'importance de la réglementation concernant les données personnelles, les communications électroniques, la vie privée et les communications commerciales, et met tout en œuvre pour atteindre un niveau de conformité maximal.

Le cadre normatif qui affecte l'activité sociale et son fonctionnement est constitué par les normes suivantes :

1. Règlement (UE) 2017/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2017, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).

2. Loi organique 3/2018, du 5 décembre, de Protection des Données à caractère personnelle et garantie des droits numériques.

3. Décret royal 1720/2007, du 21 décembre, portant adoption du règlement d'application de la loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données à caractère personnel (dans les parties ne portant pas atteinte au RGPD).

4. Loi 34/2002 du 11 juillet sur les services de la société de l'information et de commerce électronique.

5. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relative au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles dans le secteur des communications électroniques, abrogeant la Directive 2002/58/CE (Règlement sur la vie privée et les communications électroniques), du 10 janvier 2018.

6. Guides, directrices et autres matériaux significatifs publiés par l'Agence Espagnole de Protection de Données, la CNIL, le GARANT Privacy et le Groupe de travail de l'Article 29 sur la Protection des données, ainsi que le Superviseur Européen de Protection de Données.

Le Groupe Antevenio est adapté aux normes en vigueur et imminentes, à travers la création et la mise en place d'un système de gestion de la confidentialité (SGC) et le contrôle continu de la part de l'équipe juridique et de confidentialité.

Le groupe Antevenio est conscient de la régulation croissante qui touche l'activité du marketing numérique, c'est pourquoi il entretient une relation avec deux fournisseurs (INT55 et DELOYERS) afin que ceux-ci promeuvent la conformité réglementaire et collaborent en cas de survenue d'un incident.

NOTE 12. CAPITAUX PROPRES

La ventilation des fonds propres consolidés, est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018(*)
Capital social souscrit de la société mère	**231 412**	**231 412**
Réserves :	**14 601 585**	**13 886 973**
De la société mère	7 988 714	7 438 815
Des sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence	6 612 871	6 448 158
(Actions propres)	**-**	**(114 300)**
Autres instruments de capitaux propres	**-**	**225 329**
Résultat de l'exercice attribué à la société mère	**(1 573 277)**	**2 231 325**
Écarts de conversion	**(34 022)**	**(204 919)**
Partenaires externes	**(31 523)**	
	13 194 175	**16 255 820**

(*)Comptes retraités (voir note 2.e)

12.1) Capital Social

Au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018, le capital social de la société mère est

représenté par 4 207 495 actions de 0,055 euro nominales chacune, totalement souscrites et libérées. Ces actions bénéficient des mêmes droits politiques et économiques.
La société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (ISP), propriétaire au 31 décembre 2015 de 18,68% du capital social d'Antevenio, S.A. représenté par 785 905 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, a procédé le 3 août 2016 à l'achat des actions du fondateur et du président directeur général de la société Joshua David Novick, propriétaire de 11,89% du capital social de la Société, représenté par 500 271 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, au prix de 6 euros par action.

Après ce changement dans l'actionnariat, la société ISP a lancé une Offre Publique Volontaire d'Achat sur le reste des actionnaires de la Société, qui s'est soldée par l'acceptation de 1 360 806 actions à un prix d'achat de 6 euros chacune, représentant 32,34% du capital social d'Antevenio SA. La société Aliada Investment B.V. a transféré par la suite ses actions à la société ISP, et par conséquent la société ISP a détenu 83,09 % du capital social d'Antevenio SA.

Le 22 février 2017, la société ISP a apporté 3 495 853 actions de Antevenio SA à ISP Digital SLU, avec cet apport la société deviendrait le plus grand actionnaire.

Les actionnaires ayant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2019:

	Nb. d'actions	**% participation**
ISPD	3 723 983	88,51%
Autres	273 137	6,49%
Nextstage	210 375	5,00%
Total	**4 207 495**	**100,00%**

Et au 31 décembre 2018 sont les suivants:

	Nb- d'actions	**% participation**
ISP Digital SLU	3.571.008	84,87%
Autres <5%	401.036	9,53%
Nextstage	235.451	5,60%
Total	**4.207.495**	**100,00%**

12.2) <u>Réserves de la Société mère</u>

La réserve légale comporte des restrictions d'utilisation. Celle-ci est conditionnée par diverses dispositions légales. Conformément à la loi sur les sociétés de capital, les sociétés commerciales obtenant des bénéfices sous cette forme juridique sont tenues de doter cette réserve de 10 % de ces bénéfices, à concurrence de la constitution d'un fonds de réserve

atteignant 1/5ème du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018, la réserve légale de la Société mère est entièrement dotée.

12.3) Prime d'émission

La loi sur les sociétés de capitaux autorise expressément l'utilisation du solde de la prime d'émission pour l'augmentation de capital et n'oppose aucune restriction spécifique quant à la disponibilité de ce solde.

12.4) Réserves volontaires

Ce sont des réserves librement disponibles générées par la Société à partir des résultats des exercices précédents non distribués.

12.5) Distribution de dividendes

En date du 19 juin 2019, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la distribution d'un dividende de 1 262 248,50 euros, correspondants à 0,30 euro par action, à la charge des réserves volontaires.

En date du 28 juin 2018, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la distribution d'un dividende de 1 262 248,50 euros, correspondants à 0,30 euro par action, à la charge des résultats de l'exercice 2017.

12.6) Actions propres

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société mère a convenu le 25 juin 2014 d'autoriser l'acquisition d'un maximum de 10 % du capital social dans des actions propres à un prix minimum de 1 euro par action et à un prix maximum de 15 euros par action ; l'autorisation fut accordée pour une période de 18 mois à partir du moment de la prise de cette décision.

Le 29 janvier 2015, la Société mère a acquis 190 000 actions propres à un prix unitaire par action de 2,59 euros.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société mère a convenu le 28 juin 2018 d'autoriser l'acquisition d'un maximum de 10 % du capital social dans des actions propres à un prix minimum de 1 euro par action et à un prix maximum de 15 euros par action ; l'autorisation fut accordée pour une période de 18 mois à partir du moment de la prise de cette décision.

Suite aux opérations réalisées par la Société mère avec son portefeuille concernant les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres (voir note 14), au 31 décembre 2019 la Société mère ne possède d'actions propres (au 31 décembre 2018, elle possédait 15 000 actions qui représentaient 0,36 % du capital social. Le montant total que

représentaient ces actions s'élevait à 114 300 euros).

Le détail de ces actions propres au 31 décembre 2019 et 2018 est le suivant :

	Solde au 31/12/2019		Solde au 31/12/2018	
Valeur	**Nb. d'actions**	**Coût**	**Nb. d'actions**	**Coût**
Antevenio S.A.	-	-	15 000	114 300
	-	**-**	**15 000**	**114 300**

Gestion du capital

L'objectif du groupe en ce qui concerne la gestion du capital est de maintenir une structure financière optimale qui permette de réduire le coût du capital, mais en garantissant la capacité de continuer à gérer ses opérations, en visant toujours la croissance et la création de valeur. Cet objectif du groupe n'a pas de forme officielle, et le conseil d'administration n'a pas défini de paramètres à son sujet.

Les principales sources utilisées par le groupe pour financer sa croissance sont :

- Le cash-flow généré par le groupe.
- La trésorerie disponible à la clôture de l'exercice.
- L'existence d'un fonds de roulement positif.

L'on contrôle la structure de capital à travers le ratio de levier, calculé comme le quotient de l'endettement financier net sur le capital propre net. Les dettes du Groupe sont contractées principalement auprès d'établissements financiers pour bail financier en 2019 pour un montant de 45 561,62 euros (33 667 euros en 2018).

NOTE 13. ÉCARTS DE CONVERSION

Le mouvement du solde de ce poste du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2018 a été le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Solde initial	**(204 919)**	**(269 396)**
Variation nette de la période	170 897	64 477
Solde final	**(34 022)**	**(204 919)**

Les écarts de conversion sont générés par les sociétés siégeant à l'étranger qui utilisent une devise fonctionnelle différente de l'euro. Concrètement, lesdites monnaies sont le peso

argentin, le dollar américain et le peso mexicain.

NOTE 14. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.

Plan 2015 :
Au 25 juin 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la société dominante a approuvé un plan de rétribution consistant en système rétributif d'options sur les actions, faisant référence à la valeur des actions de la société au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la société dominante.

Les conditions suivantes ont été convenues :

(i) Le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne pourra pas être supérieur à 190 000 actions ;
(ii) le prix de l'exercice ou remise ou le système de calcul sur l'exercice ou remise sera la valeur de l'action sur le marché le jour de l'exercice ou remise ;
(iii) La valeur des actions sera de 2,59 euros par action ;
(iv) la durée de ce plan sera au maximum de deux ans et six mois.

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration du 16 décembre 2015.

En date du 5 mars 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 63 333 options au prix de 2.59 euros dans les termes établies au programme de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en espèces. Cette mise en exécution a entraîné une diminution patrimoniale d'un montant de 335 000 euros.

En date du 31 octobre 2018, les deux autres bénéficiaires du Plan ont exécuté 63 333 options et 63.334 options au prix de 2,59 euros dans les termes établis au programme de rémunération. Enfin, la société et les bénéficiaires ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

Suite aux trois exécutions décrites ci-dessus, ce Plan a été entièrement éteint.

Plan 2016 :
En date du 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système rétributif faisant référence à la valeur des actions de la Société, au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la Société.
Les conditions suivantes ont été convenues :

(i) le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne peut pas dépasser 125 000 actions ;
(ii) le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;
(iii) la valeur des actions sera à titre gratuit : et
(iv) la durée de ce plan s'étendra jusqu'au 30 juin 2019 maximum.

(v) permanence des employés bénéficiaires durant le délai fixé au point précédent

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2016.

Le mouvement produit relatif aux options susmentionnées est le suivant :

	31/12/2019		**31/12/2018**	
	Nombre	**Moyenne pondérée des prix**	**Nombre**	**Moyenne pondérée des prix**
Options concédées (+)	50 000	-	50 000	-
Option existant à la clôture de l'exercice	50 000	-	50 000	-

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2015, en tant que charge de personnel (278 160 euros), a été réalisée sur la base de sa comptabilité pendant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, et sur les capitaux propres comme contrepartie, sans réaliser aucun type de réévaluation de leur valeur initiale. La réalisation au cours de l'exercice 2016 d'une Offre Publique d'Achat sur les actions de la Société (voir note 12.1) est indiquée dans le cadre de l'accord du Plan 2015 en tant que l'une des conditions pour l'exercice et le paiement anticipé de ces options sur les actions. C'est pourquoi l'imputation totale des montants restants a été réalisée en 2016. L'effet sur les capitaux de la société s'est élevé au 31 décembre 2016 à 347 700 euros repris dans la rubrique « Autres instruments des capitaux propres ».

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2016, en tant que charge de personnel, a été réalisée, en suivant un critère de prudence, dans sa totalité dans l'exercice au cours duquel l'accord a eu lieu, indépendamment de la condition de permanence, pour un montant de 675 000 euros. Étant donné que la contrepartie de cette dépense a été une augmentation des fonds propres (« Autres instruments des capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les capitaux propres d'Antevenio SA et ses sociétés dépendantes.

En date du 2 juillet 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 75 000 options à titre gratuit dans les termes établis sur le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

En date du 1 juillet 2019, les deux autres bénéficiaires du Plan ont exécuté 50 000 options et au prix de 5.4 euros dans les termes établis au programme de rémunération. Enfin, la société et les bénéficiaires ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

Suite aux trois exécutions décrites ci-dessus, ce Plan a été entièrement éteint.

NOTE 15. REVENUS DIFFÉRÉS

Código Barras Networks S.L.U.
La société Código Barras Networks S.L.U., a obtenu du Centre pour le développement de la technologie industrielle (CDTI) un prêt à taux d'intérêt de 0 % pour la collaboration dans la mise en œuvre du projet de recherche et de développement appelé « Extracteur et classeur automatique de données de boutiques virtuelles sur le net ». Des montants reçus, 15 % étaient des non remboursables et ont donc été enregistrés sous forme de subventions en capital.

En ce qui concerne les prêts à taux zéro, on observe une subvention de taux d'intérêt, égale à la différence entre le montant reçu et la juste valeur de la dette déterminée par la valeur actuelle des paiements à effectuer déduits au taux d'intérêt du marché.

Pour l'exercice 2013, la Société a procédé à déprécier les actifs incorporels liés à ce prêt à taux zéro en raison de l'obsolescence technologique, régularisant ainsi les montants à imputer aux résultats aussi bien quant à la subvention de capital qu'à celle de taux d'intérêt, ce qui a supposé un revenu dans le poste d'autres revenus du compte de résultats consolidé.

Mamvo Perfomance, S.L. "Machine learning"
Au cours de l'exercice 2015, la Société Mamvo Performance, S.L. a obtenu du Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI) une aide comme collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Nouveau système de publicité numérique personnalisée au moyen de techniques de Machine learning et d'algorithmes avancés de traitement de données », pour un montant de 563 178 euros, en distinguant une tranche de 99 379 euros non remboursables et une autre tranche de 463 768 euros remboursables à titre de prêt au taux d'intérêt bonifié. En date du 18 octobre 2016, la totalité des montants accordés a été perçue.

Au cours de l'exercice 2016, un total de 99 379 euros a été imputé sur le résultat de l'exercice, enregistrés dans le poste Autres revenus du Compte de Résultats, correspondant à la tranche non remboursable de l'aide accordée pour la société Mamvo Performance, S.L., du fait que tous les frais nécessaires pour lesquels ladite subvention a été accordée ont été encourus au cours de cet exercice.

Quant au prêt au taux d'intérêt bonifié, une subvention du taux d'intérêt a été mise en place pour la différence entre le montant perçu et la valeur raisonnable de la dette, déterminée par la valeur actuelle des paiements à réaliser minorée au taux d'intérêt de marché, en enregistrant dans l'État de situation financière consolidé le montant de 10 511 euros (35 836 euros au 31 décembre 2017).

Mamvo Perfomance, S.L. "Datalake"
En date du 27 novembre 2018, la Société Mamvo Performance, S.L. a obtenu du Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI) une aide comme collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Évaluateur et recommandeur dynamique de campagnes de marketing », pour un montant de 445 176 euros, en distinguant une tranche de 133 553 euros non remboursables et une autre tranche de

331 623 euros remboursables à titre de prêt au taux d'intérêt bonifié. En date du 10 janvier 2019, les montants reçus s'élèvent à 155 811 euros.
Au cours de l'exercice 2019, un total de 70 872 euros (31 955 euros au 31 décembre 2018) a été imputé sur le résultat de l'exercice, enregistré dans le Compte de Résultat consolidé, correspondant à la tranche non remboursable de l'aide accordée pour la société Mamvo Performance, S.L., en raison de certaines des dépenses encourues.

NOTE 16. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques est le suivant :

31/12/2019	À encaisser	À Payer
À court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	358 992	(678 885)
Remboursement de la taxe	209	
Actifs pour les différences temporelles déductibles (**)	297 099	
Reports prospectifs de pertes de crédit pour l'année (**)	1 526 064	
Passifs correspondant à des impôts différés (**)		(14 905)
Retenues d'impôt sur le revenu		(627 264)
Autres dettes envers des administrations publiques		(5 973)
Impôt sur les Sociétés	63 439	
Organismes de la Sécurité Sociale		-
	2 245 802	**(1 327 026)**

31/12/2018	À encaisser	À Payer
À court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	6 018	(1 291 645)
Remboursement de la taxe	168 747	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (**)	385 052	-
Reports prospectifs de pertes de crédit pour l'année (**)	1 427 921	-
Passifs correspondant à des impôts différés (**)	-	(18 701)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(452 380)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 973)
Impôt sur les Sociétés	-	(217 795)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(204 228)
	1 987 738	**(2 190 722)**

(**) Montants enregistrés dans l'actif non circulant de l'état de situation financière consolidé.

Le 30 décembre 2016, la réunion du Conseil d'Administration s'est tenue pour informer que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (« ISP ») est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio, et que, conformément aux dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014 du 27 novembre sur l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité dominante du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant

acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, l'incorporation des Sociétés du Groupe Antevenio à celles applicables a été approuvée, rendue effective à compter de la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que sociétés dépendantes du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité dominante ISP.

Les sociétés du Groupe qui ont leur siège en Espagne étaient imposées jusqu'à l'exercice 2016 sous le régime spécial de consolidation fiscale, dans le groupe ayant à sa tête la Société mère.

La dépense au titre de l'impôt sur les sociétés consolidées du groupe s'obtient en additionnant les dépenses des sociétés. Les assiettes sont calculées à partir du résultat de l'exercice, ajusté pour les écarts temporels, les différences permanentes et assiettes négatives des années précédentes.

L'impôt sur les sociétés est calculé en appliquant les taux d'imposition en vigueur dans chacun des pays où le groupe est implanté. Les principaux taux sont

Taux de l'impôt	2019	2018
Espagne	25,00%	25,00%
Italie(*)	30,45%	30,45%
France	33,33%	33,33%
Mexique	30,00%	30,00%
Argentine	30,00%	30,00%

(*)Moyenne impôts à payer en Italie

La conciliation de la dépense d'impôt sur les sociétés et le résultat comptable avant impôt est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Solde revenu avant impôt	(1 470 285)	5 553 702
Différences permanentes	- (1 802 277)	(763 505)
Charge d'imposition	-	546 527
Autres	26 287	36 246
Activation de bases imposables négatives et déductions	(305 811)	(465 767)
Dépense ou revenu pour IS National	**(279 524)**	**117 006**
Dépense pour IS International	336 403	326 607
Revenu pour IS International	-	
Dépense ou revenu pour IS International	**336 403**	**326 607**
Dépense pour IS	**56 879**	**443 613**

La ventilation de la dépense d'impôt sur les sociétés en distinguant entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt courant	(392 600)	(898 972)
Impôt différé	335 721	455 359
Total dépense d'impôt sur les sociétés	**(56 879)**	**(443 613)**

Selon la législation actuelle, les bases imposables négatives peuvent être compensées avec celles qui sont positives selon la législation de chaque pays. Le Groupe possède les suivantes bases imposables négatives en instance de compensation fiscale au 31 décembre 2019 :

Année d'origine	Société	Euros
2008	Marketing Manager Servicios de Marketing	72 977
2009	Marketing Manager Servicios de Marketing	6 229
2011	Mamvo Performance	177 850
2012	Mamvo Performance	592 820
2013	Grupo Antevenio	3 920
2014	Grupo Antevenio	678 753
2015	Grupo Antevenio	36 366
2017	Marketing Manager Servicios de Marketing	116 937
2017	Antevenio Rich and Reach	67 032
2018	Antevenio SA	693 503
2019	Antevenio SA	609 041
2019	Antevenio Rich and Reach	347 115
2019	Antevenio ESP	136 889
2019	Codigo Barras	110 628
2014	Antevenio Publicité	316 193
2015	Antevenio Publicité	316 309
2011	Antevenio Publicité	720 193
2012	Antevenio Publicité	372 020
2017	Antevenio Publicité	184 950
2018	Antevenio Publicité	132 087
2019	Antevenio Publicité	420 951
2010	Antevenio France	204 964
2011	Antevenio France	306 103
2012	Antevenio France	133 564
2013	Antevenio France	99 984
2014	Antevenio France	7 321
2015	Antevenio France	5 596
2017	Antevenio S.R.L. (Italie)	193 381
2019	Antevenio S.R.L. (Italie)	462 427
		7 526 104

Au 31 décembre 2019, le groupe présente des activations de bases imposables négatives d'un

montant de 837 281 euros pour des crédits fiscaux à compenser au cours d'exercices futurs.

Impôts différés

L'évolution du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2018 des actifs d'impôt différé a été la suivante :

	31/12/2018	Frais / crédit résultats	31/12/2019
Crédits fiscaux	1 427 921	399 061	1 427 921
Écarts temporaires actif (débiteurs commerciaux)	753 974	(117 899)	636 075
Écarts temporaires passif (débiteurs commerciaux)	(368 922)	-	(368 922)
Total de l'actif d'impôt différé	**1 812 973**	**281 162**	**1 695 074**

La ventilation des crédits fiscaux est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Sociétés appartenant au groupe consolidé fiscale	1 388 862	989 801
Sociétés sises à l'étranger	438 120	438 120
Total de crédits fiscaux	**1 826 982**	**1 427 921**

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans l'État de situation financière puisque les administrateurs estiment que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs des Sociétés qui font partie du Groupe, y compris certaines actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérables.

Autres informations

Selon la législation actuelle, les taxes ne peuvent pas être considérées comme définitivement liquidées tant que les rendements n'ont pas été inspectés par les autorités fiscales ou que le délai de prescription de quatre ans ne se soit pas écoulé. Au 31 décembre 2019, les sociétés espagnoles du Groupe sont sujettes à inspection pour l'exercice 2015 et suivants quant à l'impôt sur les sociétés, et pour l'exercice 2016 et suivants quant aux autres taxes qui lui sont applicables. Los sociétés sises à l'étranger ont ouvert à inspection les exercices non prescrits conformément à la législation fiscale en vigueur dans chaque pays. Les administrateurs considèrent que ces taxes ont été réglées adéquatement, de sorte que même en cas de divergences dans l'interprétation des règles en vigueur pour le traitement fiscal des transactions, d'éventuels passifs n'affecteraient pas de manière significative les comptes annuels ci-joints.

NOTE 17. RECETTES ET DÉPENSES

a) Montant net du chiffre d'affaires

Le détail par activités du montant net du chiffre d'affaires est le suivant :

Type d'activité	31/12/2019	31/12/2018
Publicité en ligne	23 527 820	27 638 518
Services de technologie	1 695 565	1 888 444
Total montant net du chiffre d'affaires	**25 223 385**	**29 526 962**

b) Approvisionnements

La totalité du montant recueilli dans cette rubrique correspond à des consommations d'exploitation

c) Frais de personnel

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018(*)
Soldes et salaires	(8 702 323)	(8 642 415)
Indemnités	(640 054)	(42 304)
Sécurité sociale versée par l'entreprise	(1 840 266)	(1 647 787)
Autres coûts sociaux	(193 697)	(171 907)
Total frais de personnel	**(11 376 340)**	**(10 504 413)**

(*)Comptes retraités (voir note 2.e)

d) Services extérieurs

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépenses dans la recherche et le développement de l'exercice	(3 838)	(9 538)
Baux et redevances (note 8)	(155 432)	(756 776)
Réparations et entretien	(20 728)	(23 908)
Services professionnels indépendants	(1 757 875)	(1 473 950)
Transport/manutention	(48 685)	(41 781)
Primes d'assurance	(104 913)	(108 079)
Services bancaires et similaires	(26 704)	(43 205)
Publicité et relations publiques	(354 697)	(320 375)
Provisions	(166 948)	(172 747)
Autres services	(370 764)	(328 844)
	(3 010 584)	**(3 279 203)**

<antevenio>

L'application d'IFRS 16, telle que discutée en note 2, implique une diminution du poste de location qui se traduit désormais par une augmentation des amortissements de 502 994 € et des charges financières de 18 640 €.

e) Autres intérêts et revenus similaires

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur les effets et similaires	7 330	2 840
	7 330	**2 840**

f) Frais financiers

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer et similaires	(98 329)	(78 643)
Frais financiers groupe	(7 752)	-
	(106 081)	**(78 643)**

g) Pertes de valeur d'actifs

	31/12/2019	31/12/2018
Actualisation passif financier	1 446 624	-
Dépréciation du fonds de commerce	(1 441 092)	-
Correction de valeur par dépréciation des crédits commerciaux	(883 898)	(831 273)
Autres pertes dans la gestion courante	335 090	546 679
	(543 276)	**(284 594)**

NOTE 18. PROVISIONS ET RISQUES

Le mouvement des provisions est le suivant :

	31/12/2018	Dotation	Application/Réversion	31/12/2019
Provisions pour autres responsabilités	204 459	-	(4 760)	199 699
	204 459	**-**	**(4 760)**	**199 699**

La présente rubrique recueille principalement les provisions par rétribution de personnel générées chez Antevenio S.R.L. conformément à la réglementation en vigueur en matière professionnelle en Italie pour un montant de 199 699 euros (204 459 euros au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, le Groupe Antevenio maintient un montant total d'aval qui s'élève à 226 301 euros (265 684 euros au 31 décembre 2018).

NOTE 19. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Les sociétés du groupe n'ont pas d'actifs, et n'ont pas engagé de dépenses, qui soient destinés à réduire l'impact environnemental et à protéger et améliorer l'environnement. Il n'y a pas non plus de provisions pour risques et frais ni pour imprévus relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

NOTE 20.FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À l'occasion de l'urgence de santé publique provoquée par COVID-19, et afin de protéger la santé et la sécurité des citoyens, contenir la progression de la maladie et renforcer le système de santé publique, le Conseil des ministres a approuvé la Le décret royal 463/2020, du 14 mars, a déclaré un état d'alerte pour la gestion de la situation de crise sanitaire causée par COVID-19. A la date de préparation de ces comptes annuels, il n'y a aucune preuve de l'impact que cette situation extraordinaire pourrait avoir sur l'évolution de l'entreprise.

NOTE 21. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE

21.1) Soldes et transactions avec les administrateurs et la haute direction

Les membres qui sont classés comme la Haute Direction sont, à leur tour, les membres du Conseil d'administration de la Société mère.

Les montants rapportés par les membres du Conseil d'administration ou par la Haute Direction, à quelque titre que ce soit, sont les suivants:

	Haute direction	
	31/12/2019	**31/12/2018**
Soldes et salaires	318 964	406 813
Total	**318 964**	**406 813**

De manière additionnelle à ces montants, les rémunérations acquises relatives aux paiements basés sur des actions détaillées sur la note 17.c. devraient être incluses. Au 31 décembre 2019 et 2018 et au 31 décembre 2019, il n'existe aucun engagement par compléments sur les pensions, aval ou garanties accordées en faveur de l'Organe d'administration ni de crédits ou acomptes accordés à ces derniers.

Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées à ces derniers auxquels l'article 231 de la Loi sur les sociétés de capitaux se rapporte, conformément aux dispositions de l'article 229.

NOTE 22. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées par le Groupe, distribué par catégories, est le suivant :

	31/12/2019			31/12/2018		
	Hommes	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Direction	13	5	18	12	5	17
Administration	10	12	22	8	14	22
Commercial	27	18	45	25	26	52
Production	51	52	103	52	53	106
	101	**87**	188	**98**	**99**	197

Le nombre de personnes employées par le Groupe à la clôture des différentes périodes distribuées par catégories est le suivant :

	31/12/2019	**31/12/2018**
Direction	19	16
Administration	20	23
Commercial	43	42
Production	95	101
	177	**182**

Le nombre moyen de personnes employées au cours de l'exercice ayant un handicap égal ou supérieur à trente-trois pour cent, distribués par catégories, est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Commercial	1	1
Production	-	1
	1	**2**

Les honoraires échus à titre d'audit du groupe consolidé durant les exercices 2019 et 2018 s'élèvent à un montant total de 64 500 euros.

Conformément à la Loi 15/2010, du 5 juillet, qui modifie la Loi 3/2004, du 29 décembre, par laquelle des mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales sont établies, un détail avec la période moyenne de paiement aux fournisseurs est indiqué ci-après :

	2019	**2018**
	Jours	**Jours**
Période moyenne de paiement aux fournisseurs	55.87	50,62
Ratio d'opérations payées	59,75	49,70
Ratio d'opérations en attente de paiement	44,83	48,22
	Montant (euros)	**Montant (euros)**
Total paiements effectués	6 895 224	6 207 221
Total paiements non effectués	100 303	1 095 927

NOTE 23. INFORMATION SEGMENTÉE

La distribution du montant net du chiffre d'affaires correspondant aux activités ordinaires du Groupe, par catégories d'activités ainsi que par marchés géographiques, est le suivant :

Par clients (31/12/2019)	**Total**
Publicité en ligne	23 527 820
Services de technologie	1 695 565
Total montant net du chiffre d'affaires	**25 223 385**

Par clients (31/12/2018)	**Total**
Publicité en ligne	27 638 518
Services de technologie	1 888 444
Total montant net du chiffre d'affaires	**29 526 962**

Les critères d'agrégation retenus pour préparer la segmentation constatée dans les tableaux

précédents sont établis en fonction des types d'activités exercées par les sociétés du groupe:

- La publicité en ligne: c'est l'activité principale qui est gérée dans le groupe et comprend les activités publicitaires qui sont fournies aux clients de l'entreprise.
- Services technologiques: Cette activité est principalement gérée par le Marketing Manager Servicios de Marketing, SLU et se réfère au service de notre plateforme emailing et SMS qui permet aux clients de gérer leurs propres campagnes.

Les indicateurs économiques qui ont été évalués pour déterminer les segments ont été la capacité à générer de la valeur de chacun d'eux et les caractéristiques techniques que chacun possède en soi.

Distribution ventes et coûts de ventes par territoire

Distribution / Ventes	Montant consolidé 31/12/2019	Montant consolidé 31/12/2018
Espagne	13 459 475	12 195 178
Espagne et Amérique Latine	11 763 910	17 331 784
Total Distribution Ventes	**25 223 385**	**29 526 962**

Distribution du coût des ventes	Montant consolidé 31/12/2019	Montant consolidé 31/12/2018
Espagne	(2 803 535)	(4 257 351)
Espagne et Amérique Latine	(8 505 319)	(8 157 051)
Total distribution coûts	**(11 308 854)**	**(12 414 401)**

Comptes de résultats consolidé par catégorie d'activité

	31/12/2019			31/12/2018		
	Publicité en ligne	Prestation de services de technologie	**Total**	Publicité en ligne	Prestation de services de technologie	**Total**
Montant net du chiffre d'affaires	23 527 820	1 695 565	**25 223 385**	27 638 518	1 888 444	**29 526 962**
Autres recettes d'exploitation				175 705		**175 705**
Approvisionnements	(10 843 893)	(464 960)	**(11 308 853)**	(11 930 955)	(483 447)	**(12 414 401)**
Autres frais d'exploitation	(2 437 303)	(730 851)	**(3 168 154)**	(2 796 848)	(766 948)	**(3 563 796)**
Amortissement	(714 942)	(13 911)	**(728 853)**	(233 737)	(117 345)	**(351 082)**
Frais de personnel	(10 919 627)	(456 712)	**(11 376 340)**	(10 009 089)	(495 324)	**(10 504 413)**
Autres résultats	(3 484)		**(3 484)**	(4 995)	4 995	
Résultat d'exploitation	(1 391 429)	29 130	**(1 362 300)**	2 838 602	30 376	**2 868 977**
Résultat financier	(88 622)	(19 364)	**(107 986)**	(123 185)	(251)	**(123 435)**
Résultat avant impôt	(1 480 051)	9 765	**(1 470 285)**	2 715 417	30 125	**2 745 541**
Impôt sur les Sociétés	(47 311)	(9 568)	**(56 879)**	(553 069)	109 456	**(443 613)**
Autres impôts	(58 831)	(1 108)	**(59 939)**	(70 603)		**(70 603)**
Résultat de l'exercice	(1 586 193)	(911)	**(1 587 103)**	2 091 745	139 581	**2 231 325**

(*)Comptes retraités (voir note 2.e)

NOTE 24. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Dû au changement d'actionnariat survenu durant l'exercice 2016 et décrit dans la Note 12.1, la société ISP Digital S.L.U. est devenue actionnaire majoritaire du Groupe Antevenio, et par conséquent les sociétés suivantes contrôlées par ISP Digital S.L.U. sont devenues des entreprises associées :

Société/Groupe	Lien
Groupe Rebold	*Entreprise liée*
Groupe ISP Digital	*Entreprise dominante*
Groupe ISP	*Entreprise liée*

Le détail des soldes avec des parties associées au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 est le suivant :

SOCIÉTÉ LIÉE (31 décembre 2019)	SOLDE DÉBITEUR	SOLDE CRÉANCIER
Autres dettes		
ISP par Impôt sur les sociétés		237 298
ISPD	-	129 480
Total autres dettes		366 778
Soldes activité commerciale (client/fournisseur)		
ACCESO COLOMBIE	139 149	61 037
ACCESO CONTENT IN CONTEXT SA DE CV	9 000	
DIGILANT COLOMBIA		540
DIGILANT SA DE CV	1 981	
IN STORE MEDIA	155	
ISPD	121 000	690
REBOLD	286 531	191 848
DIGILANT INC	31 650	26 978
Total activité commerciale	**589 466**	**281 093**

SOCIÉTÉ LIÉE (31 décembre 2018)	**SOLDE DÉBITEUR**	**SOLDE CRÉANCIER**
ACCESO COLOMBIE	67 831	(12 726)
ACCESO GROUP	17 468	(428)
ANAGRAM	24 618	-
DIGILANT INC	94 691	-
DIGILANT SPAIN	271 832	(161 292)
DIGILANT USA	7 500	-
ISP DIGITAL pour impôt sur les sociétés Groupe fiscal	121 000	(633 665)
TOTAL ENTREPRISES LIÉES	604 941	(808 111)

Le détail des opérations avec des parties associées réalisées durant les exercices 2019 et 2018 est le suivant :

2019	ACCESO COLOMBIE	DIGILANT INC	REBOLD	DIGILANT COLOMBIA	ACCESO CONTENT IN CONTEXT SA DE CV	IN STORE MEDIA	DIGILANT SA DE CV	ISP DIGITAL
Ventes	183 268,65	112 607,97	15990		9000	128	421,51	
Achats	-152 162,92	-39 588,26	-17 750,96	-540				
Services prêtés			69 788,08				1 892	
Services reçus			-5 024,50					
Dépenses financières								-7 751,19
Total	**31 105,73**	**73 019,71**	**63 002,62**	**-540,00**	**9 000,00**	**128,00**	**2 313,51**	**-7 751,19**

2018	ACCESO COLOMBIE	DIGILANT USA	DIGILANT MARKETING	DIGILANT INC	ANAGRAM	ACCESO GROUP	DIGILANT SPAIN	ISP DIGITAL
Ventes	111 960	7 500	400	227 429	25 290		41 122	-
Achats	(91 921)					(18 800)	(22 027)	-
Services prêtés	-	-				10 873	-	20 000
Services reçus	-	-				(11 323)	(90 666)	-
Total	**20 039**	**7 500**	**400**	**227 429**	**25290**	**(19 250)**	**(71 571)**	**20 000**

Comme décrit à la note 12.5, le 19 juin 2019 la répartition d'un dividende de 0,30 euro par action a été approuvée, revenant à ISP Digital un montant de 1 117 194,70 euros (1 262 249 euros pour le dividende réparti en 2018).

NOTE 25. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

REACT2MEDIA:

Le 22 juin 2017, la Société dominante a acquis 51% des actions de la société américaine React2Media, L.L.C., pour un prix de 2 250 000 dollars (2 022 275 euros), en versant la totalité de ce montant à la contrepartie le 23 juin 2017. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le siège de la société React2Media, L.L.C. st situé à 35 W 36th St, New York, NY 10018, EE, États-Unis. La société a pour activité principale la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en offrant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences de médias, annonceurs directs et éditeurs à parts égales. La raison principale à cette acquisition est l'incursion du Groupe Antevenio dans le marché américain en profitant de la situation et des connaissances de la société acquises sur ledit marché. L'intention du Groupe Antevenio est de doter la société acquise du reste de ses lignes d'affaires pour générer ainsi des synergies positives.

Le Groupe et les actionnaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2019, 2020 et 2021, bien que la valeur totale de l'acquisition ne pourra pas dépasser 8,5 millions de dollars (le paiement de 2,25 millions de dollars pour l'acquisition de 51 % a déjà été effectué). Le Prix de vente est assujetti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la *IAS 32 Instruments financiers : Présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Le montant enregistré par le Groupe le 31 décembre 2017 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant que le Groupe espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 1,98 million d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Sur la base des dispositions de la NIIF 3 (norme internationale d'information financière nº 3) de regroupement d'entreprises, lors du premier semestre de l'exercice 2018, le Groupe a décidé de réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. Par conséquent, le montant qui a été enregistré par le Groupe le 31 décembre 2018 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant qu'il espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 2,108 millions d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

En date du 21 mai 2019, la première tranche des droits d'option d'achat et des droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49%, restant du capital social de ladite société établie dans le contrat initial du 22 juin 2017. Le Groupe acquiert 9 % des actions de la société américaine React2Media, L.L.C. pour un prix de 212 551 dollars (192 778 euros).

Étant donné que les administrateurs ont obtenu des informations supplémentaires, une plus grande

expérience et des estimations comptables actualisées au cours des années précédentes en ce qui concerne l'évaluation du passif financier généré par l'option d'achat susmentionnée, sa valeur a été ajustée de manière prospective, et l'effet attribué dans le Compte de Résultats Consolidé de l'exercice est un produit de 1,4 million d'euros comptabilisé dans l'épigraphe « Dépréciation d'actifs » (voir note 17.g).

En raison des événements décrits ci-dessus, le montant restant dû au 31 décembre 2019 est un passif financier de 488 257 euros, comptabilisé dans les « Autres passifs non courants » pour un montant de 280 340 euros et dans les « Autres passifs courants » pour un montant de 207 917 euros (voir note 10).

Le détail de la contreprestation remise, de la valeur raisonnable des actifs nets acquis et du fonds de commerce au 31 décembre 2019 est le suivant :

	Euros
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Paiement effectué à la date d'acquisition	2 102 903
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 933 648
Contreprestation contingente	35 004
Total des contreparties remises au 31 décembre 2018	**4 071 555**
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	38 462
Immobilisations intangibles	2 312
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	1 198 620
Espèces	109 457
Dettes envers des établissements de crédit	(256 188)
Autres dettes	(13 429)
Créances commerciales et autres comptes à payer	(912 813)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis identifiables	**166 421**
Valeur Brute du Fonds de commerce (Note 5)	**3 905 134**
Pertes de Fonds de commerce (Note 5)	**(1 441 092)**
Valeur Nette du Fonds de commerce (Note 5)	**2 464 042**

Contreprestation remise en espèces	(2 102 903)
Espèces et autres actifs équivalents acquis	109 457
Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition	**(1 993 446)**

Le fonds de commerce généré a été assigné à l'Unité génératrice de trésorerie correspondante à l'activité de la société acquise et est attribué à la force de travail et aux synergies dérivées de la pénétration sur le marché nord-américain du Groupe Antevenio, en utilisant la société acquise pour élargir les différentes lignes d'affaire du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Clientes	1 198 620	0,00	1 198 620

B2MarketPlace:
Le 07 février 2019, la Société mère a acquis 51% des actions de la société espagnole B2MarketPlace, S.L., pour un prix de 254 240 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

La société B2MarketPlace, S.L., a comme siège social Marqués de Riscal nº11. C'est une entreprise spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques.

Le Groupe et les actionnaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2021, 2022 et 2023. Le Prix de vente est assujetti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la *IAS 32 Instruments financiers : Présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Le montant enregistré par le Groupe le 31 décembre 2019 comme passif financier constitue la meilleure estimation à la date du montant que le Groupe espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à un montant total de 2 021 306 euros, consignés dans l'épigraphe « Autres passifs non courants » avec un montant de 1 993 489 et dans l'épigraphe « Autres passifs courants » avec un montant de 27 817 euros (voir note 10).

Sur la base des dispositions de la NIIF 3 (norme internationale d'information financière nº 3) de regroupement d'entreprises, le Groupe peut, durant la période de l'exercice, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date.

Le détail de la contreprestation remise, de la valeur raisonnable des actifs nets acquis et du fonds de commerce au 31 décembre 2019 est le suivant :

	Euros
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Paiement effectué à la date d'acquisition	254 240
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 993 489
Contreprestation contingente	27 817
Total des contreparties remises au 31 décembre 2019	**2 275 546**
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	4 170
Immobilisations incorporelles	92
Immobilisations corporelles	4 479
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	43 357
Espèces	-
Dettes envers des établissements de crédit	(69 173)
Autres dettes	
Créances commerciales et autres comptes à payer	(36 473)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis indentifiables	**(53 547)**
Valeur Brute du Fonds de commerce (Note 5)	**2 329 094**
Pertes de Fonds de commerce (Note 5)	**-**
Valeur Nette du Fonds de commerce (Note 5)	**2 329 094**

Contreprestation remise en espèces	254 240
Espèces et autres actifs équivalents acquis	
Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition	**254 240**

Le fonds de commerce généré a été affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondant à l'activité de la société acquise et est attribué à l'effectif et aux synergies dérivées que les activités de la société acquise peuvent offrir au groupe Antevenio, complétant par une nouvelle métier L'offre déjà existante dans le groupe, la société acquise pouvant être utilisée pour développer les différents métiers du groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Clientes	43 053		43 053

FORESEEN MEDIA SL:
Le 20 février 2019, la Société mère a acquis 70,40% des actions de la société FORSEEN, pour un montant de 67 420 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

La société FORSEEN, a son siège social à Calle Marques del Riscal nº11 2º à Madrid. L'activité principale de la société est :

1.Achat, vente, exploitation, commercialisation et licence de tous types de droits relatifs aux eSports ou aux sports pratiqués sur des équipements informatiques, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires, les droits de parrainage et le parrainage de joueurs, équipes et compétitions.

2. L'obtention de contrats de parrainage publicitaire auprès d'entreprises ayant des agents eSports, qu'il s'agisse de ligues eSports, de clubs, de joueurs ou de tiers qui organisent des événements eSports.

3: La création et la gestion des Clubs eSports, leur marketing et vente et leur exploitation économique.

4. La représentation des joueurs et des clubs eSports, l'achat et la vente des droits d'image des joueurs. Si les dispositions légales exigent, pour l'exercice de certaines des activités incluses

dans l'objet social, un titre professionnel, une autorisation administrative ou une inscription dans les registres publics, ces activités doivent être exercées par une personne titulaire de ce titre et, le cas échéant, ne peuvent être commencées avant que les exigences administratives requises ne soient remplies. Les activités connexes peuvent également être exercées par la société en tout ou en partie indirectement, par le biais de participations dans d'autres sociétés ayant des objets identiques ou similaires à ceux exprimés aux paragraphes précédents, ou de toute autre manière autorisée par la loi.

Compte tenu du caractère non significatif des chiffres relatifs à l'acquisition de cette société dans l'ensemble des comptes consolidés, les administrateurs n'estiment pas nécessaire de fournir d'autres informations à cet égard.

RAPPORT DE GESTION

ANTEVENIO S.A.

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2019

Messieurs les Actionnaires

Exercice 2019

SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET RÉSULTAT D'ANTEVENIO, S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU LONG DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019.

1. Chiffre d'affaires et résultats consolidés du groupe au cours de l'exercice 2019

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2019 sont les suivantes :

- Performance Mamvo, SLU., Consolidées par la méthode de l'intégration globale.
- Services de Marketing Manager Marketing Services, SLU, consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio SRL, consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Esp S.L.U. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio France S.R.L. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Publicite S.A.S.U. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Código Barras Networks, S.L.U consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio, Rich & Reach, S.L.U. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Argentine, S.R.L. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Mexique, SA de CV consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- React2Media, consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Foreseen Media S.L, consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- B2 Marketplace Ecommerce Consulting Group S.L., consolidée par la méthode de l'intégration globale, depuis le 1 octobre 2019.

Au cours de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires consolidé a été de 25,2 millions d'euros, soit une baisse de 14 % sur le chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2018, qui s'était élevé à 29,5 millions d'euros. La baisse du chiffre d'affaires a été moins marquée au second semestre (-8%) qu'au cours du premier semestre (-19%), mais l'activité a continué d'être affectée par le ralentissement du marché de la publicité numérique pour les opérateurs européens.
Dans un marché comme la publicité et le marketing numériques qui a continué de croître à l'échelle mondiale en 2019, les opérateurs européens sont toujours pénalisés par le RGPD et les changements techniques introduits par des acteurs mondiaux comme Google ou Facebook.

Il y a un déclin dans la division Édition (création de contenu via les quatre principaux portails verticaux du Groupe: voyages, mode, apprentissage et santé / art de vivre), de 20%: 7,5 millions d'euros (contre 9,4 millions d'euros en 2018); Le modèle de collecte de données par co-enregistrement sur les marchés d'Espagne, de France et L'Italie continue d'être affectée par le RGPD et les changements d'algorithme mis en œuvre par Facebook.

La division Marketing Technology (Manager et services associés d'Antevenio Go) connaît une croissance, avec un chiffre d'affaires de 10,0 millions d'euros, soit 8% de plus. Cette croissance est principalement liée à l'augmentation des ventes de services.

Il y a eu une diminution dans la division Digital Media Trading (achat et vente de médias, marketing programmatique, marketing de contenu et affiliation) de 21%: 10,3 M € contre 13,0 M € en 2018.

La répartition géographique des ventes est pratiquement la même qu'en 2018. L'Espagne reste la première région, générant 39% des ventes du Groupe en 2019, contre 41% en 2018. Les ventes en Amérique latine sont passées de 18 % à 22% du chiffre d'affaires du Groupe, suivi de l'Italie (18% du chiffre d'affaires contre 17% en 2018), des États-Unis (15% du chiffre d'affaires contre 16% en 2018) et de la France (6% du chiffre d'affaires par rapport à 8% par rapport à l'année précédente).

Les frais d'exploitation, y compris les coûts de vente et hormis les amortissements et les dotations à la provision, ont été réduits de 1,7 % par rapport à l'année 2018.

Le Résultat attribué au porteur d'instruments du Patrimoine net de la Société dominante de l'exercice atteint des pertes de -1,58 million d'euros face aux 2,4 millions d'euros de l'exercice 2018. L'EBITDA atteint au long de l'exercice 2019 est de -90 millions d'euros tandis que l'EBITDA de l'année 2018 a été positif à 3,9 millions d'euros.

Les comptes consolidés du groupe Antevenio sont présentés selon la réglementation comptable internationale IFRS.

2. Chiffre d'affaires des Sociétés participées du Groupe au long de l'exercice 2019

En milliers d'euros

Chiffre d'affaires

Mamvo Performance, S.L.U.	5 295
Antevenio, S.R.L.	4 720
Marketing Manager de Servicios de Marketing, S.L.U	1 695
Antevenio ESP, S.L.U.	3 753
Código Barras Networks S.L.U.	824
Antevenio Argentine S.R.L.	185
React2Media	3 662
Antevenio Publicite S.R.L.	1 583
Antevenio Mexico, S.A de C.V	5 982
Antevenio SA	2 503
Antevenio Rich & Reach S.L.U	2 141
Foreseen Media SL	310
B2 Marketplace Ecommerce Group SL	138
Antevenio France SARL	97

3. Faits significatifs au long de l'exercice 2019

En 2019, le groupe Antevenio a rompu avec la tendance croissante qu'il avait affichée jusqu'en 2018. La nouvelle situation du marché cette année a fait que les ventes du groupe ont souffert, montrant une baisse d'environ 14% par rapport à 2018. La baisse du chiffre d'affaires a été moins marquée au second semestre (-8%) qu'au cours du premier semestre (-19%), mais l'activité a continué d'être affectée par le ralentissement du marché de la publicité numérique pour les opérateurs européens.

Au cours de l'année 2019 les investissements et les nouvelles activités lancées lors d'exercices précédents se sont consolidés, concrétisé par l'acquisition de deux nouvelles sociétés qui proposent deux modèles économiques différents des traditionnels du groupe mais qui s'intègrent parfaitement dans l'offre de services que le Groupe YY peut proposer est que, ces dernières années, Antevenio a suivi une stratégie d'acquisitions sélective visant à développer de nouvelles sources de croissance, géographiques et opérationnelles.

REACT2MEDIA:

Le 22 juin 2017, la Société dominante a acquis 51% des actions de la société américaine React2Media, L.L.C., pour un prix de 2 250 000 dollars (2 022 275 euros), en versant la totalité de ce montant à la contrepartie le 23 juin 2017. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le siège de la société React2Media, L.L.C. st situé à 35 W 36th St, New York, NY 10018, EE, États-

Unis. La société a pour activité principale la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en offrant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences de médias, annonceurs directs et éditeurs à parts égales. La raison principale à cette acquisition est l'incursion du Groupe Antevenio dans le marché américain en profitant de la situation et des connaissances de la société acquises sur ledit marché. L'intention du Groupe Antevenio est de doter la société acquise du reste de ses lignes d'affaires pour générer ainsi des synergies positives.

Le Groupe et les actionnaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2019, 2020 et 2021, bien que la valeur totale de l'acquisition ne pourra pas dépasser 8,5 millions de dollars (le paiement de 2,25 millions de dollars pour l'acquisition de 51 % a déjà été effectué). Le Prix de vente est assujetti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la *IAS 32 Instruments financiers : Présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Le montant enregistré par le Groupe le 31 décembre 2017 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant que le Groupe espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 1,98 million d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Sur la base des dispositions de la NIIF 3 (norme internationale d'information financière nº 3) de regroupement d'entreprises, lors du premier semestre de l'exercice 2018, le Groupe a décidé de réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. Par conséquent, le montant qui a été enregistré par le Groupe le 31 décembre 2018 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant qu'il espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 2,108 millions d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

En date du 21 mai 2019, la première tranche des droits d'option d'achat et des droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49%, restant du capital social de ladite société établie dans le contrat initial du 22 juin 2017. Le Groupe acquiert 9 % des actions de la société américaine React2Media, L.L.C. pour un prix de 212 551 dollars (192 778 euros).

Étant donné que les administrateurs ont obtenu des informations supplémentaires, une plus grande expérience et des estimations comptables actualisées au cours des années précédentes en ce qui concerne l'évaluation du passif financier généré par l'option d'achat susmentionnée, sa valeur a été ajustée de manière prospective, et l'effet attribué dans le Compte de Résultats Consolidé de l'exercice est un produit de 1,4 million d'euros comptabilisé dans l'épigraphe « Dépréciation d'actifs » (voir note 17.g).

En raison des événements décrits ci-dessus, le montant restant dû au 31 décembre 2019 est un passif financier de 488 257 euros, comptabilisé dans les « Autres passifs non courants » pour un montant de 280 340 euros et dans les « Autres passifs courants » pour un montant de 207 917 euros (voir note 10).

Le fonds de commerce généré a été assigné à l'Unité génératrice de trésorerie correspondante à l'activité de la société acquise et est attribué à la force de travail et aux synergies dérivées de la pénétration sur le marché nord-américain du Groupe Antevenio, en utilisant la société acquise pour élargir les différentes lignes d'affaire du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

B2 MARKETPLACE ECOMMERCE GROUP SL:
Le 07 février 2019, la Société mère a acquis 51% des actions de la société espagnole B2MarketPlace, S.L., pour un prix de 254 240 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

La société B2MarketPlace, S.L., a comme siège social Marqués de Riscal nº11. C'est une entreprise spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques.

Le Groupe et les actionnaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2021, 2022 et 2023,. Le Prix de vente est assujetti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la *IAS 32 Instruments financiers : Présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Le montant enregistré par le Groupe le 31 décembre 2019 comme passif financier constitue la meilleure estimation à la date du montant que le Groupe espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à un montant total de 2 021 306 euros, consignés dans l'épigraphe « Autres passifs non courants » avec un montant de 1 993 489 et dans l'épigraphe « Autres passifs courants » avec un montant de 27 817 euros (voir note 10).

Sur la base des dispositions de la NIIF 3 (norme internationale d'information financière nº 3) de regroupement d'entreprises, le Groupe peut, durant la période de l'exercice, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date.

Le fonds de commerce généré a été affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondant à l'activité de la société acquise et est attribué à l'effectif et aux synergies dérivées que les activités de la société acquise peuvent offrir au groupe Antevenio, complétant par une nouvelle métier L'offre déjà existante dans le groupe, la société acquise pouvant être utilisée pour développer les différents métiers du groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés

se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

FORESEEN MEDIA SL:
Le 20 février 2019, la Société mère a acquis 70,40% des actions de la société FORESEEN MEDIA SL, pour un montant de 67 420 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société s'est intégrée à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

La société FORESEEN MEDIA SL, a son siège social à Calle Marques del Riscal nº11 2º à Madrid. L'activité principale de la société est :

1.Achat, vente, exploitation, commercialisation et licence de tous types de droits relatifs aux eSports ou aux sports pratiqués sur des équipements informatiques, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires, les droits de parrainage et le parrainage de joueurs, équipes et compétitions.

2. L'obtention de contrats de parrainage publicitaire auprès d'entreprises ayant des agents eSports, qu'il s'agisse de ligues eSports, de clubs, de joueurs ou de tiers qui organisent des événements eSports.

3: La création et la gestion des Clubs eSports, leur marketing et vente et leur exploitation économique.

4. La représentation des joueurs et des clubs eSports, l'achat et la vente des droits d'image des joueurs. Si les dispositions légales exigent, pour l'exercice de certaines des activités incluses dans l'objet social, un titre professionnel, une autorisation administrative ou une inscription dans les registres publics, ces activités doivent être exercées par une personne titulaire de ce titre et, le cas échéant, ne peuvent être commencées avant que les exigences administratives requises ne soient remplies. Les activités connexes peuvent également être exercées par la société en tout ou en partie indirectement, par le biais de participations dans d'autres sociétés ayant des objets identiques ou similaires à ceux exprimés aux paragraphes précédents, ou de toute autre manière autorisée par la loi.

Compte tenu du caractère non significatif des chiffres relatifs à l'acquisition de cette société dans l'ensemble des comptes consolidés, les administrateurs n'estiment pas nécessaire de fournir d'autres informations à cet égard.

PERSPECTIVES

Antevenio continue de prendre des mesures importantes dans la transformation entamée début 2019 pour devenir un acteur incontournable du Marketing Digital au niveau international. À cet effet, il y a eu un changement dans la structure du Conseil d'administration, avec l'entrée de Fernando Rodés, en tant que président de la société, et Andrea Monge, le nouveau PDG.

On s'attend à ce qu'en 2020 Antevenio entre à nouveau dans une phase de croissance sur tous les marchés sur lesquels elle opère, disposant de toutes les ressources, financières et produits, pour faire face à 2020 où croissance s'accompagnera de rentabilité. Notre solidité financière,

notre diversité de produits et les investissements réalisés les années précédentes nous font espérer un renforcement de notre leadership et continuer à gagner des parts de marché. Cependant, les perspectives ci-dessus pourraient être affectées par l'impact sur l'économie mondiale causé par Covid-19, qui ne peut être anticipé pour le moment.

AJOUTS D'IMMOBILISATIONS

Les ajouts aux immobilisations corporelles et incorporelles du groupe Antevenio au long de l'exercice 2019 correspondent à :

Les incorporations des immobilisations corporelles s'élèvent à 170 milliers d'euros en 2019.

Les acquisitions d'autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 608 milliers d'euros en 2019 et sont essentiellement des applications informatiques.

RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Antevenio pourrait se voir confronter sont :

Risque concurrence :

Sur un marché en constante évolution avec des taux de croissance élevés, de nouveaux acteurs sont entrés au marché espagnol ainsi qu'italien, les principaux parmi ceux dans lesquels Antevenio opère. Toutefois, compte tenu de l'expérience de plus de dix ans sur ce marché, du positionnement et de la visibilité d'Antevenio, ainsi que de la qualité de ses services, nous estimons pouvoir maintenir une position de leadership.

Risque de dépendance de clients ou de fournisseurs

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires de la société Antevenio, S.A.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

Risque personnes clé

Nous croyons que l'un des principaux actifs d'Antevenio est d'avoir su rassembler une équipe de personnes et de cadres supérieurs clés dans les postes stratégiques de la société.

Risques Réglementaires

Le Groupe Antevenio exerce de nombreuses activités de traitement de données personnelles

dans le cadre de l'exercice normal de ses activités, tant en qualité de Responsable du Traitement qu'en qualité de Responsable.
Le Groupe Antevenio est profondément conscient de l'importance de la réglementation concernant les données personnelles, les communications électroniques, la vie privée et les communications commerciales, et met tout en œuvre pour atteindre un niveau de conformité maximal.

Le cadre normatif qui affecte l'activité sociale et son fonctionnement est constitué par les normes suivantes :

1. Règlement (UE) 2017/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2017, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).

2. Loi organique 3/2018, du 5 décembre, de Protection des Données à caractère personnelle et garantie des droits numériques.

3. Loi 34/2002 du 11 juillet sur les services de la société de l'information et de commerce électronique.

4. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relative au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles dans le secteur des communications électroniques, abrogeant la Directive 2002/58/CE (Règlement sur la vie privée et les communications électroniques), du 10 janvier 2018.

5. Guides, directrices et autres matériaux significatifs publiés par l'Agence Espagnole de Protection de Données, la CNIL, le GARANT Privacy, le Comité Européen, ainsi que le Superviseur Européen de Protection de Données.

Le Groupe Antevenio est en processus continu de révision des normes en vigueur et imminentes, à travers un système de gestion de la confidentialité (SGC) et le contrôle continu de la part de l'équipe juridique et de confidentialité.

Le groupe Antevenio est conscient de la régulation croissante qui touche l'activité du marketing numérique, c'est pourquoi il entretient une relation avec le fournisseur Deloyers afin qu'il promeuve la conformité réglementaire et collabore en cas de survenue d'un incident.

PERSONNEL

Le nombre moyen des employés du groupe qui était de 197 en 2018 a augmenté jusqu’à 188 en 2019

DISTRIBUTION DE CAPITAL

Les actionnaires ayant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

	Nb. d'actions	% participation
ISPD	3 723 983	88,51%
Autres	273 137	6,49%
Nextstage	210 375	5,00%
Total	**4 207 495**	**100,00%**

ACTIONS PROPRES

La société a passé un contrat avec la société Gilbert Dupont dans le but, sans interférer avec le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect des règlements boursiers, de favoriser la liquidité des transactions impliquant des actions et la régularité des cours, tout en évitant des fluctuations pour des causes différentes des tendances propres du marché. Antevenio, dont les actions sont négociées sur le marché Euronext Growth, s'est conformée aux réglementations de ce marché quant aux opérations effectuées dans le cadre du contrat en question.

Informations sur l'autorisation d'acquérir des actions propres

Conformément à ce qui a été disposé aux articles 146 et suivants de la Loi des sociétés de capital, l'Assemblée générale a approuvé le 19 juin 2019, à l'unanimité, d'autoriser et d'habiliter le Conseil d'administration pour que la Société, directement ou à travers n'importe laquelle de ses filiales, puisse acquérir, à tout moment, et autant de fois qu'elle le juge opportun, des actions de la Société, à travers tout moyen admis par le Droit, même à la charge des bénéfices de l'exercice et/ou réserves libres, avec les conditions suivantes :

(a) Les acquisitions pourront être réalisées directement par la Société ou indirectement à travers ses sociétés contrôlées suivant les mêmes termes de ce marché.

(b) Les acquisitions seront réalisées moyennant des opérations d'achat et de vente, des permutations ou de toute autre permise par la loi.

(c) La valeur nominale des actions propres acquises directement ou indirectement par la société, qui s'ajoutera à celles qui sont déjà possédées par la société acquérante et ses filiales, et le cas échéant, la société dominante et ses filiales, ne pourra pas dépasser dix (10 %) pour cent du capital souscrit.

(d) Les acquisitions ne pourront pas être réalisées pour un prix supérieur à 15 euros ni inférieur à 1 euro par action.

(e) Cette autorisation est établie pour un délai maximum de dix-huit (18) mois à compter de la prise de cette décision.

(f) À conséquence de l'acquisition d'actions, y compris celles que la Société ou la personne agissant en son nom propre, mais pour le compte de la Société aurait aquis

préalablement et aurait dans le portefeuille, le patrimoine net résultant ne pourra pas être inférieur au capital social plus les réserves légalement ou statutairement indisponibles, tout cela d'après ce qui a été prévu à la lettre b) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital.

Il est fait remarquer expressément que les actions acquises à conséquence de cette autorisation pourront être destinées :

(i)à leur aliénation ou amortissement ;

(ii)à l'application des systèmes de rétribution envisagés à l'alinéa troisième de la lettre a) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital, ainsi qu'au développement de programmes encourageant la participation au capital de la Société tels que, par exemple, la remise d'actions ou options 4 sur les actions, ou rétributions référencées à la valeur des actions ou autres instruments analogues, devant être remises directement aux travailleurs ou administrateurs de la société ou à conséquence de l'exercice des droits d'option dont ils pourront être titulaires ;

(iii)à assurer la liquidité de l'action, moyennant l'intermédiation d'un prêteur de service d'investissement par le biais d'un « liquidity contract » ;

(iv)à l'acquisition d'actions ou participations dans d'autres compagnies, auquel cas la limite référée à la lettre (c) précédente sera de cinq (5) pour cent.

Il a été convenu de même de déléguer sur le Conseil d'administration de la Société, revêtu de la capacité expresse de remplacement, les capacités en rapport avec le développement, la mise en marche, l'exécution et l'interprétation, le cas échéant, des conditions du plan de rétribution.

Les plans de rémunération effectués ont été les suivants :

Plan 2015 :

Au 25 juin 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la société dominante a approuvé un plan de rétribution consistant en système rétributif d'options sur les actions, faisant référence à la valeur des actions de la société au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la société dominante.

Les conditions suivantes ont été convenues :

(v) Le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne pourra pas être supérieur à 190 000 actions ;

(vi) le prix de l'exercice ou remise ou le système de calcul sur l'exercice ou remise sera la valeur de l'action sur le marché le jour de l'exercice ou remise ;

(vii) La valeur des actions sera de 2,59 euros par action ;

(viii) la durée de ce plan sera au maximum de deux ans et six mois.

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration du 16 décembre 2015.

En date du 5 mars 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 63 333 options au prix de 2.59 euros dans les termes établis au programme de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en espèces. Cette mise en exécution a entraîné une diminution patrimoniale d'un montant de 335 000 euros.

En date du 31 octobre 2018, les deux autres bénéficiaires du Plan ont exécuté 63 333 options et 63.334 options au prix de 2,59 euros dans les termes établis au programme de rémunération. Enfin, la société et les bénéficiaires ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

Suite aux trois exécutions décrites ci-dessus, ce Plan a été entièrement éteint.

Plan 2016 :
En date du 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système rétributif faisant référence à la valeur des actions de la Société, au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la Société.

Les conditions suivantes ont été convenues :

(vi) le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne peut pas dépasser 125 000 actions ;
(vii) le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;
(viii) la valeur des actions sera à titre gratuit : et
(ix) la durée de ce plan s'étendra jusqu'au 30 juin 2019 maximum.
permanence des employés bénéficiaires durant le délai fixé au point précédent.

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2016.

En date du 2 juillet 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 75 000 options à titre gratuit dans les termes établis sur le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

En date du 3 juillet 2019, l'ensemble du Stock option Plan 2016 a été attribué conformément aux conditions établies dans le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

Soldes et transactions avec les administrateurs et la Haute Direction

Les membres qui sont classés comme la Haute Direction sont, à leur tour, les membres du Conseil d'administration de la Société mère.

Les montants rapportés par les membres du Conseil d'administration ou par la Haute Direction, à quelque titre que ce soit, sont les suivants :

	Haute direction	
	31/12/2019	**31/12/2018**
Soldes et salaires	318 964	406 813
Total	**318 964**	**406 813**

Aux 31 décembre 2019 et 2018, il n'y a pas d'engagements pour compléments de retraite, cautions ou garanties accordées en faveur du conseil d'administration, ni de crédits ou d'avances qui leur aient été accordés.

Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes en rapport avec ces derniers auxquels se rapporte l'article 231 de la Loi des sociétés de Capital, conformément à ce qui a été établi à l'article 229, ont été consultés sur des situations de conflit, direct ou indirect, que les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées pourraient avoir vis-à-vis de l'intérêt de la Société.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Pendant l'exercice 2019, plusieurs projets ont été continués, parmi lesquels nous pouvons souligner : Coobis, plateforme marketplace pour les services de publication de contenus. MDirector et sa transformation en plateforme cross-channel ainsi que son développement de différentes applications :

- Marketing Automation,
- Email Transactional,
- Multi-Step Landing Pages.

Pour terminer, un projet d'unification de l'architecture, des infrastructures et des services dans les sites d'Antevenio a été développé afin d'obtenir une économie considérable des ressources consommées et de lancer de nouvelles communautés verticales de manière beaucoup plus simple et rapide.

Le dernier projet de R&D en cours de développement est un évaluateur dynamique et un recommandeur de campagnes marketing, ou Data Lake. Il fonctionne comme un référentiel dans lequel toutes les données d'une entreprise sont stockées, qu'elles soient structurées ou non, tout cela est à l'état brut, sans aucune organisation, pour l'analyser plus tard. Une fois les informations analysées, des actions peuvent être menées telles que: (i) la conception d'une politique publique; (ii) créer une stratégie marketing; (iii) prédire l'évolution d'une maladie

dans la population.

Notamment, les montants des dépenses découlant de l'investissement en R+D+i sont indiqués dans le tableau ci-dessous, avec la déduction fiscale correspondante générée par ceux-ci :

Projet	Communautés/ Portails	CrossMdirector	Coobis	Data Lake	TOTAL
Montant Dépenses	128 397,28	222 069,79	111 261,91	284 027,03	**745 756,01**
Déduction	15 407,67	26 648,37	13 351,43	107 294,02	**162 701,49**

FORMULATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

En accomplissement de la règlementation commerciale en vigueur, le Conseil d'Administration **d'Antevenio, S.A.** et **Sociétés contrôlées** rédige les Comptes annuels consolidés et le Rapport de Gestion consolidé correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2019 et composés des feuilles jointes allant du numéro 1 jusqu'au 90.

Madrid, le 1 avril 2020
Le Conseil d'administration

M. Fernando Rodes Vilá
Président du conseil d'administration

M. Juan Rodes Miracle
Secrétaire

M. Jordi Ustrell Rivera
Directeur

Ms. Andrea Monge Rodríguez
Directeur

M. Vincent Bazi
Directeur

M. Richard Pace
Directeur

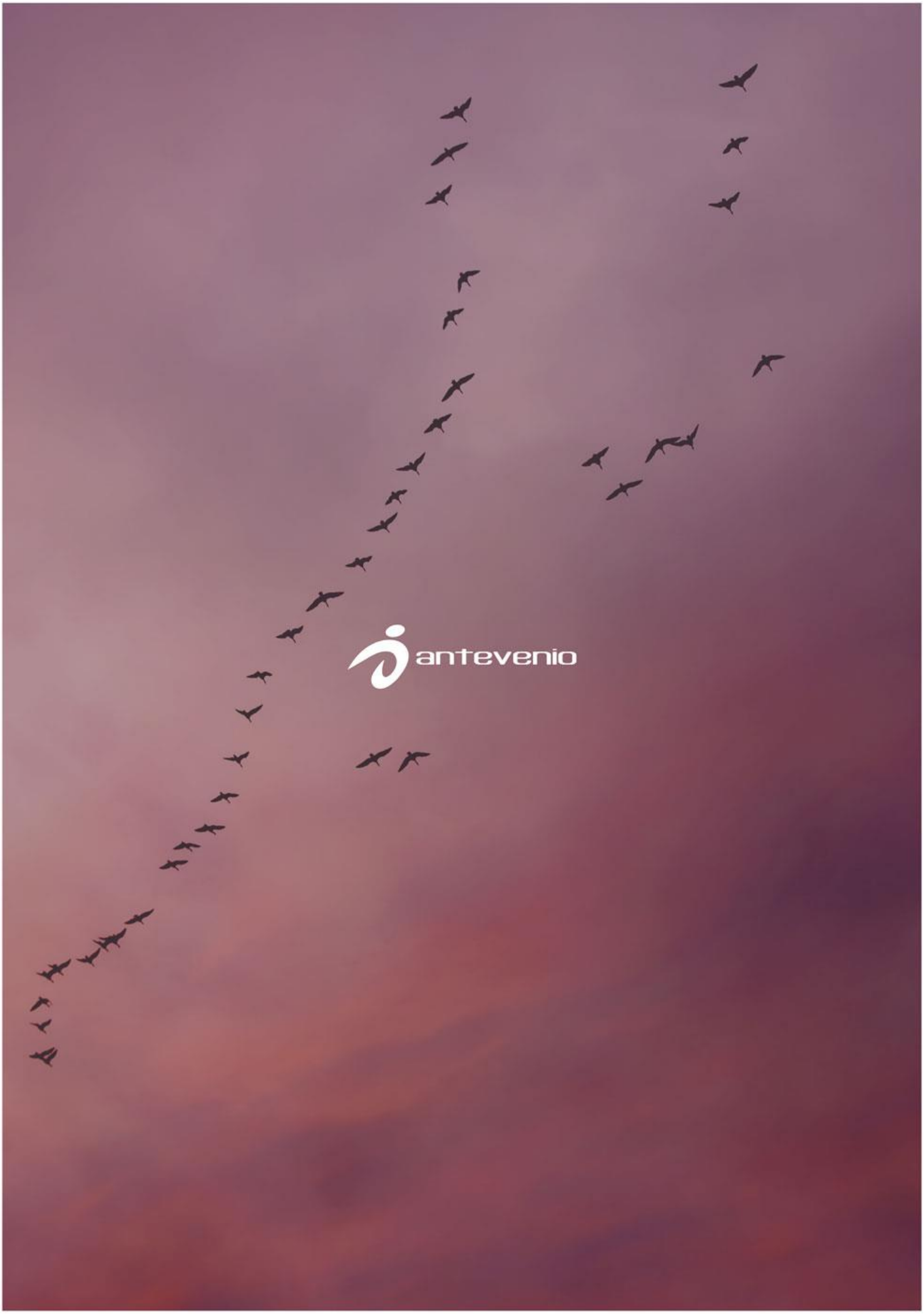
antevenio